

**BURKINA FASO**  
-----  
**Unité - Progrès - Justice**  
-----

**ASSEMBLEE NATIONALE**

**IV<sup>e</sup> REPUBLIQUE**  
-----  
**VII<sup>e</sup> LEGISLATURE**  
-----

**PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE L'ANNEE 2017**  
-----

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE  
DU LUNDI 22 MAI 2017**

**Présidente de séance :**

**Madame Juliette BONKOUNGOU/YAMEOGO**  
*Troisième vice-président de l'Assemblée nationale*

**Secrétaires de séance :**

- **Monsieur Bachir Ismaël OUEDRAOGO**  
*Troisième Secrétaire parlementaire*
- **Monsieur Dissan Boureima GNOUMOU**  
*Huitième Secrétaire parlementaire*

**Dossiers en examen :**

- projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2016/003/PRES du 05 octobre 2016 portant autorisation de ratification des accords de prêts (N°1) UV155, (N°2) UV156 et d'ISTISNA'A UV 157 conclus le 17 mai 2016 à Jakarta en République d'Indonésie entre le Burkina Faso et la Banque islamique de développement (BID), pour le financement du projet de développement agricole de Soum ;
- projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2016-002/PRES du 02 août 2016 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt n°5764-BF conclu le 15 avril 2016 à Washington DC entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement pour le financement du projet de gouvernance économique et de participation citoyenne ;
- projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2016-001/PRES du 02 août 2016 portant autorisation de ratification de l'accord de don n° D1080-BF conclu le 04 avril 2016 à Ouagadougou entre l'Association internationale de développement relatif au financement additionnel du projet santé de la reproduction ;
- projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2016-008/PRES du 21 décembre 2016 portant autorisation de ratification des accords de don N°IDA D156-BF et de prêt n°IDA 5939-BF conclus le 21 décembre 2016 entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement de la première opération de la série d'appuis aux réformes sur l'énergie et la gestion budgétaire, suivie de son exposé des motifs, des décrets d'application, de l'ordonnance et de l'accord ;
- projet de loi portant autorisation de ratification de la convention du conseil de l'Europe sur la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires ;
- projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2016-004/PRES du 05 octobre 2016 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt n°5859-BF conclu le 07 juillet 2016 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement relatif au financement du projet de transport et de développement des infrastructures urbaines (PTDUI).

L'Assemblée nationale s'est réunie en séance plénière, le lundi 22 mai 2017, sous la présidence de madame Juliette BONKOUNGOU/YAMEOGO, troisième vice-président de l'Assemblée nationale, assistée au présidium de messieurs Bachir Ismaël et Dissan Boureima GNOUMOU respectivement troisième et huitième secrétaires parlementaires, assurant les fonctions de secrétaires de séance.

Le gouvernement était représenté par :

- monsieur P. Clément SAWADOGO, Ministre de la fonction publique, du travail et de la protection sociale ;
- monsieur Jacob OUEDRAOGO, Ministre de l'agriculture et des aménagements hydrauliques ;
- monsieur Eric W. BOUGOUMA, Ministre des infrastructures ;
- monsieur Alpha Oumar DISSA, Ministre de l'énergie ;
- madame Pauline ZOURE, Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie, des finances et du développement chargée de l'aménagement du territoire..

Ils étaient assistés de leurs collaborateurs et des représentants du ministère de la communication et des relations avec le Parlement.

Le troisième vice-président de l'Assemblée nationale fait son entrée dans l'hémicycle, le public est debout pour l'accueillir, tandis qu'elle gagne le fauteuil présidentiel.

**- Il est 10 heures -**

## **La Présidente**

Mesdames et messieurs les députés bonjour.

La séance est ouverte !

Monsieur le Secrétaire parlementaire, veuillez procéder à l'appel nominal des députés.

### **M. Dissan Boureima GNOUMOU** *Huitième Secrétaire parlementaire*

Bonjour !

*(Le député GNOUMOU procède à l'appel nominal des honorables députés).*

## La Présidente

Merci monsieur le Secrétaire parlementaire...

### M. Dissan Boureima GNOUMOU

*Huitième Secrétaire parlementaire*

Madame la présidente, nous avons :

- **58 députés absents excusés,**
- **17 députés absents non excusés,**
- **52 députés présents,**
- **23 procurations,**
- **75 votants.**

Il y a l'honorable TAMBOURA qui vient d'arriver selon les informations mais il n'est pas présent dans l'hémicycle pour le moment.

*-Rires de l'assistance-*

## La Présidente

Merci monsieur le Secrétaire parlementaire.

L'Assemblée nationale est toujours en nombre pour délibérer et pour régler son ordre du jour.

Mesdames et messieurs les députés, l'ordre du jour de la séance de ce matin sera consacré à l'examen des dossiers suivants :

- le projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2016-003/PRES du 05 octobre 2016 portant autorisation de ratification des accords de prêts UV155, UV156 et d'ISTISNA'A UV 157, conclus le 17 mai 2016 à Jakarta en République d'Indonésie entre le Burkina Faso et la Banque islamique de développement (BID), pour le financement du projet de développement agricole de Soum (PDA/SOUM), dossier n°28 ;
- le projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2016-002/PRES du 02 août 2016 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt n°5764-BF conclu le 15 avril 2016 à Washington DC entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement pour le financement du projet de gouvernance économique et de participation citoyenne, dossier n°29 ;

- le projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2016-001/PRES du 02 août 2016 portant autorisation de ratification de l'accord de don n°D1080-BF conclu le 04 avril 2016 à Ouagadougou entre l'Association internationale de développement relatif au financement additionnel du projet de santé de la reproduction, dossier n°30 ;
- le projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2016-008/PRES du 21 décembre 2016 portant autorisation de ratification des accords de don N°IDA D156-BF et de prêt N°IDA 5939-BF conclus le 21 décembre 2016 entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement de la première opération de la série d'appuis aux réformes sur l'énergie et la gestion budgétaire, dossier n°42 ;
- le projet de loi portant autorisation de ratification de la convention du conseil de l'Europe sur la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires, dossier n°40 ;
- le projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2016-004/PRES du 05 octobre 2016 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt n°5859-BF conclu le 07 juillet 2016 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement relatif au financement du projet de transport et de développement des infrastructures urbaines (PTDUI), dossier n°24.

La commission des affaires étrangères et des Burkinabè de l'étranger est affectataire des six dossiers de ratification et d'autorisation de ratification pour le fond.

J'appelle donc en discussion le projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2016-003/PRES du 05 octobre 2016 portant autorisation de ratification des accords de prêts (N°1) UV155, (N°2) UV156 et d'ISTISNA'A UV 157, conclus le 17 mai 2016 à Jakarta en République d'Indonésie entre le Burkina Faso et la Banque islamique de développement, pour le financement du projet de développement agricole du Soum, dossier n°28.

Le gouvernement a-t-il des observations face à ce dossier ?

***(Monsieur P. Clément SAWADOGO répond par la négative).***

Le gouvernement n'a pas d'observation, je le remercie.

Avant de passer la parole à la commission, je voudrais vous rappeler les dispositions de l'article 107 alinéa 2 de notre règlement : « la discussion des projets et des propositions de loi porte en séance plénière sur le texte adopté par la commission saisie au fond et à défaut, sur le texte dont l'Assemblée nationale a été saisie ».

Donc conformément aux dispositions ci-dessus citées, les amendements de la commission sont directement intégrés dans le projet de texte.

Je passe la parole au Président de la Commission des affaires étrangères et des Burkinabè de l'étranger (CAEBE) ou à son représentant pour présenter la synthèse du rapport de la commission devant la plénière.

Le Président de la commission n'est pas là, je suppose que...

**M. Lancina GONDE**

*Vice-président de la CAEBE*

C'est le vice-président qui est là.

**La Présidente**

D'accord !

Merci beaucoup monsieur le vice-président.

**M. Lancina GONDE**

*Vice-président de la CAEBE*

Je crois que pour faire économie du temps, nous allons donner la parole au rapporteur de pouvoir nous en instruire avec le dossier en main. Est-ce que vous avez le dossier en main ?

Vous avez le dossier en main ? Il n'y a pas de problème. Allez-y alors.

**M. Tini BONZI**

*Rapporteur sur le dossier n°28*

Ok !

Madame la Présidente,

Honorables députés,

Je m'en vais vous présenter la synthèse du rapport de la commission sur le dossier n°28.

Commission des affaires étrangères et des Burkinabè de l'étranger (CAEBE).

Rapport n°2017-032/AN/CAEBE, dossier n°28, projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2016/003/PRES du 05 octobre 2016 portant autorisation de ratification des accords de prêts (N°1) UV155, (N°2) UV156 et d'ISTISNA'A UV 157 conclus le 17 mai 2016 à Jakarta en République d'Indonésie entre le Burkina Faso et la Banque islamique de développement

(BID), pour le financement du projet de développement agricole du Soum (PDA/SOUM).

Présenté au nom de la Commission des affaires étrangères et des Burkinabè de l'étranger par le député Tini BONZI.

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 10 mai de 17 heures 45 minutes à 18 heures 09 minutes et le jeudi 18 mai de 15 heures 32 minutes à 16 heures 40 minutes, la Commission des affaires étrangères et des Burkinabè de l'étranger s'est réunie en séances de travail dans sa salle de réunion sous les présidences des députés Bindi OUOBA et Lansina GONDE, respectivement Président et Vice-président de ladite commission, à l'effet d'examiner le projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2016-003/PRES du 05 octobre portant autorisation de ratification des accords de prêts (N°1) UV155, (N°2) UV156 et d'ISTISNA'A UV 157 conclus le 17 mai 2016 à Jakarta en République d'Indonésie entre le Burkina Faso et la Banque islamique de développement (BID), pour le financement du projet de développement agricole du Soum.

Le gouvernement était représenté par monsieur Jacob OUEDRAOGO, Ministre de l'agriculture et des aménagements hydrauliques, assisté de ses collaborateurs et des représentants du ministère de la communication des relations avec le Parlement.

Le Président, après avoir souhaité la bienvenue à la délégation gouvernementale, a proposé le plan de travail suivant qui a été adoptée en trois points:

- audition du gouvernement,
- débat général,
- examen du projet de loi article par article.

## **AUDITION DU GOUVERNEMENT**

Au cours de l'audition du gouvernement, le ministre après avoir expliqué le contexte et la justification du projet en a présenté la structuration qui se résume comme suit :

- un objectif global qui est donc de contribuer à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté dans la zone d'intervention du projet ;
- trois objectifs spécifiques et les résultats attendus en 2020 et en 2025 en terme de production agricole annuelle et en terme de revenu des ménages, création d'emploi.

Il a aussi présenté cinq composantes que sont :

1. les études ;
2. les travaux d'aménagements de 1008 ha ;
3. le contrôle et la supervision des travaux ;
4. la protection de l'environnement et les mesures d'accompagnement social ;
5. et en cinquième composante, l'appui à la gestion du projet.

L'audition a également porté sur le coût du projet qui est estimé à 47,15 millions d'euros et dont le financement est assuré comme suit :

- 9,96 millions d'euros de la BOAD,
- 11,25 millions d'euros de l'État burkinabè,
- 25,94 millions d'euros de la BID, qui représente 51,6% du coût global.

Le financement de la BID, objet du présent projet de loi se détaille comme suit, dans le rapport que vous avez entre les mains.

Le débat général qui a suivi l'exposé du ministre a consisté en trois questions auxquelles le gouvernement a apporté des réponses et nous vous épargnons tous donc la lecture de ce débat général.

Avec la permission de madame la Présidente, je m'en vais vous livrer la recommandation issue donc des travaux de la commission.

À l'issue du débat général, les commissaires ont procédé à l'examen du projet de loi article par article et y ont apporté quelques amendements.

La Commission des affaires étrangères et des Burkinabè de l'étranger (CAEBE) est convaincue que le présent accord de prêts s'inscrit parfaitement dans la politique agricole du gouvernement qui met au centre des préoccupations nationales, l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Par conséquent, la commission recommande à la séance plénière, l'adoption du présent projet de loi avec les amendements faits au texte initial.

Je vous remercie.

### **La Présidente**

Merci monsieur le rapporteur.

A présent le débat général est ouvert. Les députés qui souhaitent intervenir dans le débat sont priés de se faire inscrire. On n'est pas très nombreux ce matin,

bon, on peut procéder comme avant mais bon commençons par le centre. Commençons par le centre.

*(Inscription des députés sur la liste)*

Il y a un seul intervenant au centre c'est Yahaya ZOUNGRANA.

Workya, vous avez levé le doigt ?

**Mme Workya ROUAMBA (MPP)**

Non !

**La Présidente**

Non.

Ok. Donc un seul intervenant au centre. Je continue à ma droite.

Un seul intervenant également à droite.

Je ne pense pas qu'il y a un député à gauche a priori donc je déduis que les députés sont au centre et à droite.

Donc monsieur Moussa TINDANO, veuillez... *(des protestations)* non, je commence là où je veux. Allez-y !

**M. Moussa TINDANO (UPC)**

Merci.

J'espère que mon frère Yahaya ne va pas se plaindre. Je voudrais simplement comprendre. Lorsqu'on prend la convention qui est conclue depuis le 17 mai 2016 au 22 mai 2017 pour la ratification soit plus d'un an. Alors je voudrais comprendre ce qui se passe pour que ces ratifications mettent autant du temps ou bien le gouvernement n'est pas soucieux de l'exécution rapide des projets ! Parce que dans ce projet, il y a déjà une unité de gestion qui est mise en place ; question n°1 ; et on met du temps, un an, ou bien il y a des problèmes comme on le pressent de part et d'autre.

Merci.

**La Présidente**

Merci.

Monsieur Yahaya ZOUNGRANA.



**M. Yahaya ZOUNGRANA (CDP)**

Merci Présidente.

C'est un projet qui est très attendu par les populations du centre-ouest particulièrement donc dans la zone de Nanoro et les environnants. Et en lisant le rapport dans les détails, pas dans la synthèse comme il nous a été présenté je ne perçois pas l'aménagement de la route Boussé-Nanoro. Or...

**La Présidente**

Monsieur ZOUNGRANA si nous sommes bien dans le dossier n°28, c'est bien le Soum.

**M. Yahaya ZOUNGRANA (CDP)**

Non lisez bien ! Ce n'est pas le...

**La Présidente**

Ah ! C'est notre barrage de Soum.

**M. Yahaya ZOUNGRANA (CDP)**

C'est notre barrage de Soum, voilà. (*Rires*).

**La Présidente**

Que je voulais envoyer au Nord.

**M. Yahaya ZOUNGRANA (CDP)**

Le projet de développement agricole de Soum (PDA/SOUM) dans le Boulkiemdé est une réponse à moyen terme du gouvernement avec l'appui financier de la BID.

**La Présidente**

Ok.

Allons-y ! Au tant pour moi.

**M. Yahaya ZOUNGRANA (CDP)**

C'est bien de ce projet.

Or justement, nous connaissons très bien le terrain. L'axe Boussé pour l'évacuation de la production, il faut effectivement une route et ce financement ne

prend pas en compte le volet route. Je voudrais poser la question au gouvernement. A quand l'aménagement de cette route pour effectivement faciliter l'écoulement de la production qui est encouragée à travers ce financement ?

Deuxièmement, et j'appuis la question de mon prédécesseur ; si l'accord est ratifié aujourd'hui, à quand la réalisation sur le terrain ? Parce que les populations ont longtemps souffert et attendent sa réalisation.

Merci.

### **La Présidente**

Merci monsieur ZOUNGRANA.

Nous sommes donc au terme des interventions, je passe la parole à la commission, si elle souhaite répondre. Sinon on va appeler le gouvernement.

### **M. Lansina GONDE**

*Vice-président de la CAEBE*

Je crois qu'on va appeler le gouvernement mais avant de le faire, au niveau de l'examen du projet de loi article par article, au paragraphe 2, la première ligne : étrangères. « La commission des affaires étrangères et des Burkinabè à l'étranger. » Donc je crois qu'il y a une faute ici au niveau de « étrangères ».

### **La Présidente**

Les Burkinabè de l'étranger.

### **M. Lansina GONDE**

*Vice-président de la CAEBE*

Oui, c'est cela !

Donc le gouvernement a la parole pour se défendre. Le délai.

### **La Présidente**

Le gouvernement souhaite prendre la parole.

### **M. Jacob OUEDRAOGO**

*Ministre de l'agriculture et des aménagements hydrauliques*

Merci madame la Présidente.

Merci, honorables députés pour les questions qui nous interpellent sur le projet de loi pour la réalisation du barrage et des aménagements de Soum.

Effectivement, vous avez constaté que ce dossier a été traité depuis 2016 et que c'est maintenant, presque un an après que le dossier passe à l'Assemblée nationale.

Effectivement, le projet de loi portant ratification de l'ordonnance 2016-003/PRES du 05 octobre 2016 avait été autorisé par ordonnance comme cela a été cité et depuis que l'ordonnance a été prise, nous avons mis le dossier dans le processus pour son adoption à l'Assemblée nationale. Malheureusement, il y a eu des péripéties qui n'ont pas permis à ce que ce dossier soit traité avec diligence. Néanmoins, nous avons tenu à le poursuivre jusqu'à ce qu'aujourd'hui, il aboutisse sur la table de l'Assemblée nationale et nous souhaitons son adoption.

L'autre question est que les aménagements n'ont pas pris en compte, la route de Nanoro, alors que cela est très nécessaire pour l'écoulement des produits agricoles. Si vous vous rappelez très bien, monsieur le député Yahaya, vous savez que le projet de Soum a deux phases : la première phase, c'était la construction du barrage qui a été réalisé depuis 2010 et qui permet aujourd'hui qu'on parle d'aménagement. Et dans cette phase, il y a la BOAD qui travaille en même temps que la BID. Ce qui est présenté ici aujourd'hui, c'est la partie BID dont nous souhaitons l'adoption pour justement commencer les aménagements.

Mais il faut se dire qu'au niveau de la BOAD, on a prévu de réaliser le désenclavement de cette zone et faire en sorte que tout ce qui est produit puisse être écoulé. Et même qu'au-delà de cela, nous pensons réaliser des magasins de stockage, pour les productions maraîchères et faire en sorte qu'on puisse joindre la production, la conservation et la transformation mais aussi la commercialisation. C'est dans l'esprit du gouvernement de travailler maintenant à faire en sorte que les projets puissent intégrer toutes les chaînes de valeurs et aussi jouer beaucoup sur certaines filières qui seront plus ou moins régionalisées. Voilà ce que je peux dire de l'aménagement de la route.

Par rapport à la réalisation sur le terrain, nous avons déjà la BOAD qui est sur le terrain et qui est en train d'aménager au moins 508 ha, et le dossier qui est présenté aujourd'hui doit venir en complément pour que tous les 1 008 ha soient aménagés d'ici les cinq ans à venir.

Donc, le dossier, s'il est adopté aujourd'hui, nous pensons pouvoir le diligenter, parce qu'il y a déjà une coordination qui est là, qui a déjà tous les plans d'aménagement et qui a déjà monté les dossiers d'appel d'offre. Dès que cette loi sera adoptée, nous avancerons très rapidement.

Voilà, honorables députés, madame la Présidente, ce que je pouvais dire des questions qui m'ont été posées.

Je vous remercie.

**La Présidente**

Merci au gouvernement.

On peut dire que le débat général est clos. Nous allons donc appeler en discussion le projet article par article.

Est-ce qu'il y a des observations sur les visas ?

**M. Lansina GONDE**

*Vice-président de la CAEBE*

Il n'y a pas d'observation au niveau des visas.

**La Présidente**

Je note qu'il n'y a pas d'observation sur les visas. On va donc passer à l'examen article par article, il n'y a pas beaucoup d'articles, il n'y a que deux articles.

Article 1. Est-ce que...

**M. Lansina GONDE**

*Vice-président de la CAEBE*

Pas d'observation.

**La Présidente**

Pas d'observation.

Merci.

**Article 2.**

L'article 1 est adopté.

*-Rires de l'assistance-*

Non, j'ai demandé s'il y a des observations.

**M. Lansina GONDE**

*Vice-président de la CAEBE*

Bon ! S'il n'y a pas d'observation, on doit voter.

**La Présidente**

On va voter quand même.

**M. Lansina GONDE***Vice-président de la CAEBE*

Oui ! Voilà.

**La Présidente**

S'agissant du projet du Soum, je pense que cela devrait être à l'unanimité. Je commence à ma droite ?

**M. Lansina GONDE***Vice-président de la CAEBE*

Non, pour tout le monde.

**La Présidente**

Pardon !

*(Interventions croisées)*

Non, mais il faut quand même que je donne la parole. Peut-être de cette façon pour mieux organiser...

**M. Lansina GONDE***Vice-président de la CAEBE*

Au fait, quand il n'y a pas d'observation...

**La Présidente**

Est-ce qu'il y en a qui sont contre ? 00

Je vois que même si vous n'êtes pas sur le terrain en campagne, vous souhaitez qu'on aille très vite !

Est-ce qu'il y a des gens qui sont contre ? 00

Personne n'est contre.

Est-ce qu'il y a abstention ? 00

Personne ne s'abstient, donc on peut dire que c'est adopté à l'unanimité.

Vous vous abstenez ? Non, vous êtes pour !

Ah bon !

*(Brouhaha dans la salle)*

Pour : 77

Ceux qui lèvent les deux doigts, c'est ceux qui ont des procurations ?

Donc on peut dire que le dossier est adopté à l'unanimité.

*(Intervenant hors micro)*

Pardon !

Non, c'est l'article 1.

**M. Lansina GONDE**

*Vice-président de la CAEBE*

Donc c'est l'article 2 maintenant.

**La Présidente**

Article 1. Qui est adopté à l'unanimité.

**M. Lansina GONDE**

*Vice-président de la CAEBE*

Voilà !

**La Présidente**

L'article 2. *(Rires)* Cela va aller vite.

Ok. L'article 2.

**M. Lansina GONDE**

*Vice-président de la CAEBE*

Mis aux voix.

**La Présidente**

C'est mis aux voix ! C'est la présente loi est exécutée comme loi de l'Etat.  
Est-ce que quelqu'un peut être contre ?

Contre : 00

« Absurdité » vous n'avez rien entendu.

Contre : 00

Abstention : 00

Adopté. *(Murmures et rires)*

Pour : 77

**M. Lansina GONDE**  
*Vice-président de la CAEBE*

Le nombre de votants, il faut le rappeler aussi.

Vous l'adoptez maintenant.

**La Présidente**

Donc 77 votants. Le projet de loi... l'article 2 est adopté à l'unanimité.

À présent, nous allons passer le projet de loi aux voix.

L'Assemblée a voté. Vous aimez le bâton !

Ok ! On revient, soyons sérieux. Revenons au vote du projet de loi dans son entièreté.

Contre : 00

Personne.

Abstention : 00

Personne

Pour : 77

77 encore. Donc le projet de loi est adopté à l'unanimité des votants.

Donc, on passe au deuxième projet qui est le dossier n°29. Je vais donc passer la parole à la commission.

**M. Lansina GONDE**  
*Vice-président de la CAEBE*

D'accord. Donc monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

**M. Tini BONZI**  
*Rapporteur sur le dossier n°29*

Assemblée nationale,

Commission des affaires étrangères et des Burkinabè de l'étranger (CAEBE).

Rapport n°2017-033/AN/CAEBE, dossier n°29.

Projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2016-002/PRES du 02 août 2016 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt n°5764-BF conclu le 15 avril 2016 à Washington DC entre le Burkina Faso et l'Association

internationale de développement pour le financement du projet de gouvernance économique et de participation citoyenne.

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 10 mai de 17 heures 01 minute à 17 heures 44 minutes et le jeudi 18 mai de 16 heures 45 minutes à 17 heures 48 minutes, la commission des affaires étrangères et des Burkinabè de l'étranger s'est réunie en séances de travail dans sa salle de réunion sous les présidences des députés Bindi OUOBA et Lansina GONDE, respectivement Président et vice-président de ladite commission, à l'effet d'examiner le projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2016-002/PRES du 02 août 2016 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt n°5764-BF conclu le 15 avril 2016 à Washington DC entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement pour le financement du projet de gouvernance économique et de participation citoyenne.

Le gouvernement était représenté par madame Pauline ZOURE, Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie, des finances et du développement chargée de l'aménagement du territoire, assistée de ses collaborateurs et des représentants du ministère de la communication et des relations avec le Parlement.

Le président, après avoir souhaité la bienvenue à la délégation gouvernementale, a proposé le plan de travail suivant qui a été adopté :

- audition du gouvernement,
- débat général,
- examen du projet de loi article par article.

### **Audition du gouvernement**

L'exposé du ministre après l'introduction a porté successivement sur la description générale du projet qui en donne les composantes au nombre de quatre qui sont détaillées à la page 4 de notre rapport. Le financement et les conditions de financement détaillés à la page 4 de notre rapport et au terme de l'exposé le débat général a consisté en huit questions des commissaires auxquelles le gouvernement a également apporté des réponses. Sur quoi la commission a examiné enfin, le projet de loi article par article et dégagé donc la conclusion suivante.

A l'issue du débat général, les commissaires ont procédé à l'examen du projet de loi article par article et y ont apporté quelques amendements.

La Commission des affaires étrangères et des Burkinabè de l'étranger est convaincue que l'adoption de ce projet de loi va contribuer à améliorer la gouvernance économique, la participation citoyenne et à renforcer le suivi des services publics rendus aux usagers.



Enfin, ce projet permettra au gouvernement d'asseoir les bases d'une gouvernance économique vertueuse pour l'intérêt de la nation entière.

Par conséquent, la commission recommande à la séance plénière l'adoption du présent projet de loi avec les amendements faits au texte initial.

Je vous remercie.

### **La Présidente**

Merci monsieur le rapporteur.

A présent, on va passer au débat général. Est-ce qu'il y a des personnes qui souhaitent intervenir ?

Y a-t-il d'autres personnes qui souhaitent intervenir ?

C'est tout ? C'est deux personnes : messieurs Yahaya ZOUNGRANA et Moussa TINDANO.

Monsieur Yahaya ZOUNGRANA a la parole.

### **M. Yahaya ZOUNGRANA (CDP)**

Merci madame la Présidente.

Le gouvernement nous propose de ratifier ce projet de loi aujourd'hui alors qu'à la page 4, il est dit que la date d'entrée en vigueur du projet, c'est le 15 avril 2016. Cela suppose donc qu'il est en exécution. Ou bien il est en retard ? Or s'il est déjà en exécution, j'ai une importante question concernant les OSC en deux volets. Il est dit dans la réponse du gouvernement à la question 5 : « Y a-t-il des OSC déjà identifiées par le gouvernement ayant une culture de redevabilité ?

La réponse du gouvernement : « A ce jour, aucune OSC n'a été identifiée. Le processus d'identification et de sélection est en cours ».

Nous savons que notre pays, depuis 2014, est très fertile en OSC. Chaque année ou chaque semaine des OSC se créent et disparaissent. La question d'ordre général que tout citoyen se pose, est-ce qu'aujourd'hui le gouvernement a une liste exhaustive des OSC officiellement créées ? Est-ce que ces OSC respectent la réglementation en matière d'association c'est-à-dire tenir des AG régulièrement et déposent-ils des rapports d'activités chaque année ? Ne faut-il pas taper dans la fourmière d'abord avant de chercher à octroyer des subventions à ces OSC ?

L'autre volet de ma question, c'est quels seront les critères que le gouvernement va utiliser pour que les sous générés par ces conventions qui vont rester des dettes à payer par les générations à venir ne soient pas utilisés par les

OSC pour leurs activités politiques. Parce que nous sommes tous d'accord qu'il y en a beaucoup dans ce domaine. Quels sont les critères objectifs que le gouvernement va utiliser pour financer les OSC et que cela ne soit pas des OSC à activités politiques.

Enfin, vu que dans la sous-région il n'y a qu'un seul pays qui a déjà expérimenté cette expérience, c'est le Sénégal, ne serait-ce pas une aventure pour nous de nous lancer sur cette voie ? Est-ce que c'est vraiment primordial de s'engager dans cette voie et ne pas prendre le temps de réfléchir parce que vous savez très bien que quand on parle de citoyenneté, la population voit autre chose. Et je pense que je n'ai pas besoin de détailler. Pendant longtemps, des populations crient que des aides vont venir mais seront conditionnées par certaines décisions à prendre à l'Assemblée. Est-ce qu'on n'y est pas ?

Enfin, comme le gouvernement dit qu'aucune OSC ne bénéficie encore de cela, je vois qu'on dit que principalement, ce sera l'ASCE, l'IGF et le RENLAC. Pour moi le RENLAC fait partie des OSC. Je ne sais pas, peut-être que je me trompe, je demande au gouvernement un éclairage là-dessus.

Voilà en gros, mes inquiétudes que je voudrais que le gouvernement lève en matière d'OSC.

Je vous remercie.

### **La Présidente**

Merci.

### **M. Moussa TINDANO (UPC)**

Merci bien madame la Présidente.

Je voudrais revenir encore sur ma préoccupation qui concerne le délai, mais j'aimerais qu'on ne me parle pas des péripéties, il faut quand même nous donner les éléments, les principales difficultés, parce que pour ma première question, on m'a parlé de péripéties. Mais lesquelles ? Je ne peux pas apporter ma voix sans connaître les difficultés quand même que le gouvernement a. Donc par rapport à ce projet de loi, je reviens encore sur le délai : 15 avril, 22 mai quelles sont les difficultés que le gouvernement a pour aller rapidement dans la ratification de ces accords ?

Deuxième préoccupation, c'est par rapport à la question n°3. Elle rejoint un peu la préoccupation de l'honorable Yahaya. Comment le gouvernement envisage-t-il la coordination de ce projet en rapport avec les autres organes de contrôle de l'État ? Et là on cite le RENLAC comme un organe de contrôle de

l'État. Je voudrais savoir à quel moment, cette structure a été classée comme organe de contrôle de l'État. Je voudrais donc des précisions à ce niveau.

Ensuite la question n°4, le projet s'inspire-t-il d'un projet déjà existant dans notre pays ? On nous a parlé du cas du Sénégal qui est un exemple réussi, quelles sont les limites ? Est-ce que le gouvernement peut nous parler quand même des limites de ce projet qui est déjà en œuvre au niveau du Sénégal ?

Merci madame la Présidente.

### **La Présidente**

Merci monsieur le député.

Nous sommes donc à la fin des interventions, je vais passer la parole à la commission, si elle souhaite intervenir.

### **M. Lansina GONDE**

*Vice-président de la CAEBE*

Nous allons intervenir sur les questions de délai, nous allons vous expliquer un peu à travers en tout cas le rapporteur.

Monsieur BONZI.

### **M. Tini BONZI**

*Rapporteur sur le dossier n°29*

Merci Président.

Je ne sais pas si j'ai très bien compris la question de l'honorable, autrement dit, l'accord a été signé le 15 avril 2016 et l'ordonnance de ratification de l'accord date du 02 août 2016. C'est cette ordonnance de ratification que nous sommes nous-mêmes en train de ratifier aujourd'hui. Voilà, c'est ce que je voudrais vraiment quand même faire comprendre.

### **La Présidente**

Mais je pense que ce que l'honorable souhaite c'est éventuellement qu'on lui donne des informations plus précises, si possible. Ce que vous venez de dire, c'est qu'en réalité, il ne s'est pas passé un long temps. Ou bien ?

**M. Tini BONZI***Rapporteur sur le dossier n°29*

Puisque si j'ai bien compris la question, il a été dit du 15 avril au 22 mai qu'est ce qui s'est passé ? 22 mai, aujourd'hui. Voilà !

**La Présidente**

Oui, oui ! bien sûr.

**M. Tini BONZI***Rapporteur sur le dossier n°29*

Voilà, je dis que le 02 août 2016 l'ordonnance présidentielle a ratifié l'accord signé le 15 avril. Voilà sur la base de la loi d'habilitation que nous avons votée il y a un an.

**M. Lansina GONDE***Vice-président de la CAEBE*

D'accord, c'est au gouvernement de se défendre.

**La Présidente**

Est-ce que le gouvernement souhaite...

**M. Lansina GONDE***Vice-président de la CAEBE*

Nous allons laisser la parole au gouvernement pour qu'il puisse se défendre.

**Mme Pauline ZOURE***Secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie, des finances et du développement chargée de l'aménagement du territoire*

Merci, madame la Présidente.

Merci, honorables députés, pour cette occasion que vous venez de donner des éclaircissements sur le projet qui est soumis à votre appréciation.

En effet, comme le rapporteur l'a dit, c'est une activité de régularisation, parce que sous le couvert de la loi d'habilitation, tout le processus avait déjà été entrepris et le projet a été mis en vigueur et les activités du projet ont même commencé à être menées sur le terrain. C'est pour dire de manière péremptoire que nous ne sommes pas en retard. Nous sommes dans le timing et l'étape d'aujourd'hui est simplement un acte de régularisation de ce qui avait donc été fait.

Alors donc je voudrais déjà dire que nous ne sommes pas en retard et qu'en ce qui concerne les OSC, c'est une des activités du projet, puisque le projet est constitué de trois composantes opérationnelles et la question qui a trait aux OSC se rapporte à la composante 3 qui met en place un fonds d'intervention rapide. Cela veut dire que ce sont des formes de subventions qu'on octroie à des OSC pour qu'ils nous accompagnent dans les sensibilisations, la mobilisation et aussi pour qu'on puisse former les masses sur les réformes budgétaires, les questions sur la gestion des finances publiques qui sont en cours au niveau du projet.

Pourquoi nous n'avons pas encore sélectionné des OSC ? Ce n'est pas parce que nous sommes en retard mais simplement parce que c'est une des activités comme je l'ai dit et qu'il y a un manuel de critères de sélection qui est en cours et qui va regarder l'âge, la maturité, l'expérience des OSC qui seront une base de sélection pour ces différentes postulantes aux subventions.

Il y a aussi un domaine bien précis, c'est celui des finances publiques, c'est le domaine du civisme fiscal et ainsi de suite. Donc cela veut dire qu'on va regarder je ne dirai pas le CV, mais le parcours de ces OSC qui vont postuler et une certaine conformité sera établie à partir donc de ces critères qui sont déjà en cours de définition à travers un manuel que l'on produira.

Pour la liste exhaustive des OSC, elle existe, parce que toutes les OSC qui se créent sont répertoriées puisqu'il leur faut une accréditation ; donc, un récépissé. Elles sont déjà enregistrées. Nous pouvons donc dire qu'à ce jour il y a une liste exhaustive.

Maintenant pour la question qui concerne l'IGF et le RENLAC, comme je le disais l'IGF, le RENLAC et l'ASCE, ce n'est pas au titre des OSC que nous les avons coptés ; c'est au titre d'une des composantes qui est le renforcement donc des capacités des structures de l'État à appuyer les ministères pour la mise en œuvre des réformes. Ce projet nous aide -donc, pour glisser dans la question où on nous demande, si c'est opportun de ratifier-, pour dire que ce projet n'est pas de trop et par le même coup, je peux dire qu'il est même essentiel.

En fait, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, nous sommes entrés dans la mise en œuvre du budget programme et comme c'est un nouvel instrument, c'est une nouvelle réforme, nous ne maîtrisons pas tous les contours. Donc nous avons besoin en tout cas d'un appui pour pouvoir avancer, pour pouvoir renforcer les capacités des structures ministérielles pour qu'ils puissent réussir la mise en œuvre de ce budget programme. Il en est de même pour les réformes qui sont entreprises au niveau des impôts au titre de la mobilisation des ressources budgétaires et ainsi de suite.

Donc pour dire que ce n'est pas un projet qui vient en trop mais au contraire c'est un projet qui est essentiel, pour nous accompagner dans la mise en œuvre des réformes que nous entreprenons non seulement dans le domaine des réformes budgétaires mais aussi pour pouvoir nous aider dans l'accroissement de la mobilisation de nos ressources.

C'est ce que je pouvais dire et je vous en remercie.

### **La Présidente**

Monsieur ZOUNGRANA, ce n'est pas les questions des délais ? Mais vous avez fait..., cela vous va-t-il ?

### **M. Yahaya ZOUNGRANA (CDP)**

Je note la réponse et je réagirai au moment du vote, surtout la partie des OSC. Je n'en suis pas très convaincu.

Merci.

### **La Présidente**

D'accord, merci.

Donc, on a fini les différentes interventions, on va passer à l'adoption du projet article par article.

Je commence par les visas.

### **La Présidente**

Y a-t-il des observations par rapport aux visas ?

### **M. Lansina GONDE**

*Vice-président de la CAEBE*

Non, pas d'observation.

### **La Présidente**

Je note qu'il n'y a aucune observation qui est faite en ce qui concerne les visas, donc on va passer à leur adoption.

Contre : 00

**M. Lansina GONDE***Vice-président de la CAEBE*

Article par article non ?

**La Présidente**

Oui ! Mais en principe, on devrait adopter les visas aussi.

Est-ce qu'il y a des gens qui sont contre les visas : 00

Il n'y en a pas.

Abstention : il n'y en a pas.

Donc, les visas sont adoptés.

On passe donc à l'article 1.

Contre (Je ne vois pas de doigts) : 00

Abstention : 01

Pour : 78

Adopté. 79 votants dont une abstention.

**Article 2.**

Contre : 00

Personne.

Abstention : 01

Pour : 78

Adopté par 78 voix.

Donc le projet de loi dans son entièreté :

Contre : 00

Abstention : 02

Pour : 77

Donc, je peux dire que c'est 77.

Le projet de loi est adopté par 77 voix.

On passe donc au dossier n°30.

**M. Lansina GONDE**  
*Vice-président de la CAEBE*

Donc directement tu as la parole.

**La Présidente**

Monsieur le Président, je passe la parole à la commission.

**M. Michel BADIARA**  
*Rapporteur sur le dossier n°30*

Merci monsieur le Président.

**Mme Hélène Marie Laurence ILBOUDO/MARCHAL (MPP)**

C'est madame la Présidente. (*Interventions croisées*)

**M. Michel BADIARA**  
*Rapporteur sur le dossier n°30*

Monsieur le Président de la commission.

**La Présidente**

Il n'a pas jugé nécessaire de...

**M. Michel BADIARA**  
*Rapporteur sur le dossier n°30*

Honorables députés, bonjour,

Madame la Présidente bonjour.

**La Présidente**

Bonjour !

(*Rires de l'assistance*)

**M. Michel BADIARA**  
*Rapporteur sur le dossier n°30*

L'honneur me revient de vous donner la synthèse du rapport n°2017-035/AN/CAEBE sur le dossier n°30.

Les mercredi 10 et vendredi 19 mai 2017, la Commission des affaires étrangères et des Burkinabè de l'étranger s'est réunie...



**M. Lansina GONDE**  
*Vice-président de la CAEBE*

La protection sociale.

**M. Michel BADIARA**  
*Rapporteur sur le dossier n°30*

Ah ok !

...s'est réunie en séance de travail sous les présidences des députés Bindi OUOBA et Lansina GONDE à l'effet d'examiner le projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2016-001/PRES du 02 août 2016 portant autorisation de ratification de l'accord de don n°D1080-BF conclu le 04 avril 2016 à Ouagadougou entre l'Association internationale de développement relatif au financement additionnel du projet de santé de la reproduction.

Le gouvernement était représenté par messieurs Nicolas MEDA et P. Clément SAWADOGO respectivement Ministre de la santé et Ministre de la fonction publique, du travail et de la protection sociale. Ils étaient assistés de leurs collaborateurs et des représentants du ministère de la communication et des relations avec le parlement.

Il faut dire que le travail de la commission s'est axé sur le triptyque :

- audition du gouvernement,
- débat général,
- examen du projet de loi article par article.

Le gouvernement a axé son exposé sur les points suivants :

- contexte et justification,
- objectifs du projet,
- description du projet,
- contribution à la mise en œuvre de politiques nationales,
- financement et condition de financement.

Au terme de l'exposé du ministre, les commissaires ont exprimé des préoccupations auxquelles le gouvernement a apporté des éléments de réponse.

A l'issue du débat général les commissaires ont procédé à l'examen du projet de loi article par article et y ont apporté des amendements.

La commission des affaires étrangères et des Burkinabè de l'étranger estime que l'adoption de ce projet de loi, permettra de conforter les acquis au plan socioéconomique et sanitaire.

L'adoption de ce projet de loi permettra surtout de renforcer les capacités de l'administration de la santé à fournir aux citoyens burkinabè des services de qualités.

Par conséquent, elle recommande à la séance plénière l'adoption du présent projet de loi.

### **La Présidente**

Merci monsieur le rapporteur.

À présent, le débat général est ouvert, les députés qui souhaitent intervenir peuvent s'inscrire. La liste est ouverte.

*(Pas de demande de prise de parole)*

Apparemment personne ne souhaite intervenir, donc on clôt la liste des interventions.

On ne va même pas passer la parole à la commission, il n'y a rien à dire, tout le monde est d'accord. Donc on va adopter le projet de loi.

Les visas : je suppose que c'est la même chose, il n'y a rien à dire, donc on passe les visas aux voix :

Contre : 00

Il n'y en a pas.

Abstention : 00

Il n'y en a pas.

Pour : 79

Donc adopté par 79 voix.

### **L'article 1.**

Contre : 00

Il n'y en a pas.

Abstention : 00

Non plus.

Pour : 79

Adopté à l'unanimité des députés présents.

Donc la loi dans son entièreté..., non l'article 2 ; excusez-moi.

Contre : 00  
 Abstention : 00  
 Pour : 79

Tout le monde 79 voix.

La loi dans son entièreté.

Contre : 00  
 Abstention : 00  
 Pour : 79

Adoptée à l'unanimité des 79 voix.

Madame et Messieurs les membres du gouvernement, vous voyez que les députés quand ils sont convaincus, ils y vont sans difficulté ; il suffit de les convaincre.

Donc, on passe au dossier n°42, si je ne me trompe pas monsieur le secrétaire parlementaire. Dossier n°42, je vais donc demander à la commission...

**M. Lansina GONDE**

*Vice-président de la CAEBE*

Vous pouvez passer !

**M. Michel BADIARA**

*Rapporteur sur le dossier n°42*

Le mercredi 10 mai et le vendredi 19 mai 2017, la CAEBE s'est réunie en séances de travail sous les présidences des députés Bindi OUOBA et Lansina GONDE, à l'effet d'examiner le projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2016-008/PRES du 21 décembre 2016 portant autorisation de ratification des accords de don N°IDA D 156-BF et de prêt N°IDA 5939-BF conclus le 21 décembre 2016 entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA), pour le financement de la première opération de la série d'appuis aux réformes sur l'énergie et la gestion budgétaire.

Le gouvernement était représenté par monsieur Alpha Oumar DISSA, Ministre de l'énergie. Il était assisté de ses collaborateurs et des représentants du ministère de la communication et des relations avec le Parlement.

Les travaux de la commission ont évolué en trois étapes :

- audition du gouvernement,
- débat général,
- examen du projet de loi article par article.

En ce qui concerne l'audition du gouvernement, le gouvernement a exposé sur les points suivants :

- contexte et justification,
- objectif de développement du financement,
- montant, condition et modalité de financement.

Pour ce qui concerne le débat général au terme de l'exposé du ministre, les commissaires ont exprimés des préoccupations auxquelles le gouvernement a apporté des éléments de réponse.

A l'issue du débat général, les commissaires ont procédé à l'examen du projet de loi article par article et y ont apporté des amendements.

La commission des affaires étrangères et des Burkinabè de l'étranger estime que l'adoption de ce projet de loi permettra au Burkina Faso, de dresser l'équilibre entre l'offre et la demande en électricité des Burkinabè.

Par conséquent, elle recommande à la plénière l'adoption du présent projet de loi.

### **La Présidente**

Merci monsieur le rapporteur.

À présent, le débat général est ouvert. Les députés qui souhaitent intervenir ont la parole. Levez les doigts d'abord, inscrivez-vous avant de prendre la parole.

Député Yahaya ZOUNGRANA. Il n'y a pas monsieur TINDANO ? (*Rires de l'assistance*)

Vous ne souhaitez pas intervenir ? Si, monsieur Moussa TINDANO. Il n'y a personne d'autres ?

Donc, on passe la parole à monsieur TINDANO.

### **M. Moussa TINDANO (UPC)**

Merci bien madame la Présidente.

J'ai une observation qui concerne peut-être la commission, parce que quand on lit l'examen du projet de loi article par article et le deuxième paragraphe à la page 14, « ...estime que l'adoption de ce présent projet de loi permettra au Burkina Faso, de dresser... », en réalité, si c'est une régularisation, je ne vois pas comment cette loi va impacter l'équilibre entre l'offre et la demande en électricité, puisque c'est une régularisation telle qu'expliqué. Si ce n'est pas le cas, que le gouvernement nous dise clairement. Est-ce une régularisation des ordonnances

qui ont déjà été prises, ou bien cela rentre dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Si cela ne rentre pas dans le cadre de la mise en œuvre du projet, ce deuxième paragraphe fait par la commission, à mon avis n'a pas son sens.

Merci madame la Présidente.

### **La Présidente**

Merci monsieur le député.

Monsieur Yahaya ZOUNGRANA.

### **M. Yahaya ZOUNGRANA (CDP)**

Merci madame la Présidente.

Je vais commencer par féliciter Monsieur le ministre de l'énergie. Je l'ai félicité tout à l'heure et mon voisin m'a dit de le dire à haute voix. Donc quand c'est bon, je dis que c'est bon.

Je l'ai entendu sur l'une des radios libres, expliquer tout ce qui est en train d'être fait pour améliorer la situation. Je dis que quand on explique, les populations sont assez intelligentes pour comprendre les difficultés. Mais quand on n'explique pas, elles sont aussi intelligentes pour réagir comme elles veulent. Donc j'ai compris que des efforts sont faits.

Mais la question qui persiste, c'est que malgré l'arrivée précoce de la saison des pluies, nous constatons encore des délestages à grande échelle. Comment le gouvernement explique-t-il cela ? Parce que les populations sont habituées à supporter la période chaude (mars-avril-mai) mais dès que les premières pluies commencent, on constate une amélioration car ceux qui mettaient les climatiseurs ne les mettent plus, ceux qui mettaient les ventilateurs ne les mettent plus. Mais là, on constate que malgré les pluies qui aboutissent même à des inondations, il y a encore des coupures sur une très grande échelle.

C'est la première question.

La deuxième question est que les populations nous demandent souvent pourquoi le gouvernement ne permet pas aux habitants des zones non loties de s'abonner, alors qu'ils ont entendu que cela sera autorisé même au niveau de l'ONEA. Il est vrai que ce n'est pas Monsieur le ministre qui s'en occupe, mais nous entendons cela ; que les lotissements sont arrêtés mais le gouvernement veut prendre des décisions pour permettre aux populations de ces zones, de s'abonner à l'électricité et à l'eau. Qu'en est-il Monsieur le ministre ? Est-ce que c'est une vérité ? Et si oui, à quand son application sur le terrain ?

Merci.

**La Présidente**

Merci. Nous sommes à la fin de nos interventions. Je crois savoir que les questions s'adressent surtout au gouvernement. Néanmoins, si la commission veut intervenir, elle a la parole.

**M. Lansina GONDE**

*Vice-président de la CAEBE*

Non, nous laissons la parole au gouvernement parlant de la régularisation de monsieur TINDANO.

**La Présidente**

D'accord !

**M. Lansina GONDE**

*Vice-président de la CAEBE*

Merci.

**La Présidente**

Le gouvernement a la parole.

Vous avez été congratulé, donc la réponse doit être facile aussi.

*(Rires de l'assistance)*

**M. Alfa Oumar DISSA**

*Ministre de l'énergie*

Merci.

D'abord, je remercie beaucoup notre auguste Assemblée et je tenais quand même à dire que l'appui budgétaire intervient dans un contexte assez critique pour la SONABEL, certainement que ce n'est pas bien connu, mais quand nous arrivions, les relations entre la SONABHY et la SONABEL étaient des relations très tendues. La SONABEL devait en tout cas à la SONABHY plus de soixante-six milliards de francs CFA, ce qui, en réalité ne permettait plus à la SONABEL de faire des investissements depuis 05 à 06 ans. Un réseau électrique, une centrale thermique s'entretiennent. Quand vous ne les entretenez pas, ils se dégradent dans le temps et aujourd'hui, nous avons les conséquences.

L'honorable a posé la question de savoir pourquoi même pendant la saison pluvieuse, nous avons des problèmes. Aujourd'hui, pour répondre à cette question, nous n'avons pratiquement pas de déficit pour la ville de Ouagadougou. Le Problème est lié au réseau.

Deux évènements majeurs ont impacté le réseau de la ville de Ouagadougou : c'est le poste de Kossodo qui a brûlé. En mémoire on peut tous se rappeler que le Ministre même s'était déplacé sur les lieux pour constater. Ensuite, il y a la boucle des 90 kilovolts qui prend l'énergie des grandes centrales et l'énergie venant de la Côte d'Ivoire pour dispatcher sur la ville, qui est tombée en panne consécutivement au fait que le poste ne fonctionnait plus.

Si vous avez une branche principale d'une ville qui amène une grande partie de l'énergie qui tombe en panne, il est clair que vous allez prendre les différents départs sur les quartiers et les mettre sur des lignes de 33 et de 20 kilovolts qui ne supportent pas. A chaque fois donc, ce sont des déclenchements -même avant-hier nuit, j'étais au dispatching-, que cela crée des déclenchements pour l'ensemble de la ville. Donc la solution, c'est qu'il faut attendre simplement de réparer ces deux pièces qui aujourd'hui nous créent des problèmes, ensuite la situation va revenir à la normale.

Si vous prenez l'exemple de la ville de Bobo-Dioulasso, il y a moins de coupure qu'à Ouagadougou -ceux qui sont allés à Bobo-Dioulasso-, Ouagadougou a tout simplement un véritable problème.

Pour la cellule, je veux parler du poste, la commande a été faite, je pense que c'est un milliard quatre cents millions, le ministère des finances et de l'économie nous a accompagnés mais elle ne se vend pas sur la place du marché, il faut fabriquer et cela prend six mois.

Par rapport à la ligne de 90 kilovolts, nous avons lancé un appel à concurrence accéléré qui a été finalisé et le bureau, qui est chargé, -je pense que c'est une entreprise française- viendra réparer la ligne. Je pense qu'une fois que ces deux composantes sous système du centre de consommation de Ouagadougou seront mis en route, normalement on ne devrait pas avoir de problème.

Pourquoi ? Parce que d'abord nous avons estimé le déficit au pic à 54 mégawatts et des 54 mégawatts, nous avons des groupes de certaines centrales qui depuis le début notamment Komsilga, n'avaient jamais fonctionné, nous avons un groupe de 12 mégawatts à Komsilga qui n'avait jamais fonctionné, qui a été mis en route. Nous avons également récupéré environ 13 mégawatts entre Ouaga II à Gounghin et Kossodo. Donc, au total nous avons pu récupérer 25 mégawatts en attendant que les centrales qui sont en train d'être réalisées puissent arriver au Burkina Faso.

Donc des 54 mégawatts, nous avons déjà 25 mégawatts qui ont été rattrapés puis nous avons l'interconnexion avec la Côte d'Ivoire. La difficulté que nous avons est la réactivité globale de notre pays et nous avons travaillé dans le cadre du même financement, à mettre d'abord une ceinture de batteries de condensateurs autour de Ouagadougou mais également à l'entrée de la ligne au niveau des Cascades pour pouvoir permettre de puiser le maximum. Donc de 70 mégawatts aujourd'hui, la Côte d'Ivoire nous autorise à puiser jusqu'à 105 mégawatts. Quand on fait donc la somme, normalement on est à 60 mégawatts de puissance supplémentaire disponible qu'on a eus dans ces deux derniers mois ; ce qui fait que normalement, les 54 mégawatts de déficit ne devraient plus exister.

Mais le fond du problème c'est l'infrastructure de base de la ville de Ouagadougou. C'est cela qui fait qu'on a des difficultés parce que vous avez des départs que vous mettez sur une ligne, les gens branchent les climatiseurs et après, la demande augmente, la ligne devient fébrile et il faut donc enlever ces départs et pouvoir les mettre sur d'autres. Donc c'est pour cela que vous allez constater des micros coupures de 10 à 15 minutes et cela revient. Bon ! Ce n'est pas comme avant où on observait des coupures de 6 heures, 8 heures, 9 heures. Comme certains le disent, nous avons diminué la durée des coupures de 49,4%. Je le donne avec précision, de fin 2015 à fin 2016. C'est vrai que quand cela s'améliore, même quand il y a des problèmes, les gens revendiquent encore. Nous comprenons mais globalement, tout le monde devrait reconnaître que comparer aux années antérieures, même 2015 à côté, on n'avait pas souvent plus de 3 heures de courant dans la journée. Voilà, il faut quand même le reconnaître également.

Ensuite, la question des quartiers périphériques : on a un essai pilote qui est actuellement en cours. Les quartiers périphériques sont caractérisés au Burkina Faso, notamment, je veux parler des quartiers non lotis, par le vol du courant, tout le monde le sait. Nous avons fait des expériences par le passé, la SONABEL a branché des quartiers mais compte tenu du fait que la hiérarchisation même du quartier n'est pas ordonnée, les gens profitent et ils volent le courant. Mais on est revenu là-dessus. Actuellement, il y a un essai pilote en cours et une fois que cette question sera probante, on pourra passer aux autres quartiers périphériques.

Voilà, je pense que globalement, j'ai répondu à la question de la saison pluvieuse. Le problème aujourd'hui n'est pas lié à la saison pluvieuse mais au renforcement du réseau. Et on peut dire Dieu merci, parce qu'on a deux gros projets dont les honorables ont eu l'amabilité d'autoriser le financement notamment le projet périurbain qui fait trente-un milliards et le projet PRL financé par la BID. Ces deux projets devront permettre de renforcer les réseaux de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso. La ville de Ouagadougou devrait, y compris les zones périphériques, atteindre un taux de couverture avoisinant les 80% à l'issue de ces projets.



Ce sont les réponses que j'avais à apporter. (*Interventions croisées*)

### **La Présidente**

La question de monsieur Moussa TINDANO.

### **M. Alfa Oumar DISSA**

*Ministre de l'énergie*

De la régularisation.

Oui, je crois que l'accord a été passé le 21 décembre 2016, cela ne fait pas encore six mois mais je veux dire qu'à la question qu'il a posée, la réponse de la commission est appropriée, puisque la SONABEL était déficitaire. En résultat net en fin 2015, elle était à moins dix-sept milliards. Quand nous avons fait le résultat net de la SONABEL en fin 2016, cela fait cinq milliards cent trente millions. Je donne les informations avec précision pour que vous sachiez qu'il y a eu de l'amélioration. Cela veut dire qu'en résultat net, la SONABEL a eu un bon de plus de vingt-deux milliards.

Qu'est-ce que cela a comme conséquence ? Cela veut dire que désormais on a une société qui est passée au vert et qui va devenir une société productive et cela va donner maintenant la latitude à la SONABEL de pouvoir faire des investissements au niveau du réseau pour pouvoir le renforcer. En attendant même l'opérationnalisation des deux gros projets dont j'ai parlés, la SONABEL peut commencer déjà à renforcer le réseau, à faire des investissements afin d'avoir, pour les deux grandes villes où on a des difficultés, un réseau beaucoup plus amélioré en attendant les projets.

Vous l'avez sans doute constaté, la SONABEL a lancé un appel d'offre, je ne sais pas, cela faisait neuf lots il n'y a pas longtemps, mais si vous remontez deux ou trois ans en arrière, il n'y avait plus d'appel d'offre, parce que c'est une société qui n'avait même pas de ressources pour pouvoir le faire. Vous avez des groupes qu'on a pu récupérer et placer des batteries de condensateurs. Aujourd'hui, ce sont ces réformes et ces financements qui ont permis à la SONABEL d'avoir des ressources, d'annuler en grande partie, de juguler les crédits de la société et d'avoir une santé financière qui va lui permettre d'améliorer sa situation.

Voilà, donc la conclusion qui a été tirée est juste.

Pour l'accès à l'électricité, si la société n'est plus déficitaire, elle peut donc investir dans la réhabilitation du réseau, dans l'entretien du réseau pour améliorer le service au bonheur des populations.

Je ne sais pas si j'ai bien compris la question ?

**La Présidente**

Est-ce qu'on peut lui passer le micro, je ne veux pas instaurer un dialogue mais bon il ne semble pas avoir eu la réponse... (*Interventions croisées*)

**M. Moussa TINDANO (UPC)**

Tel que formulé, c'est comme si cette loi devait permettre de rétablir l'équilibre. Or cette loi, c'est une régularisation.

**M. Alpha Oumar DISSA**

*Ministre de l'énergie*

Oui ! Je suis...

**M. Moussa TINDANO (UPC)**

Cela vient rétablir l'ordonnance qui est déjà prise ; c'est plutôt l'ordonnance qui vous a permis de rétablir. Cette loi n'a pas un impact sur l'exécution du projet. C'est ce que j'ai compris.

**M. Alfa Oumar DISSA**

*Ministre de l'énergie*

Mais en termes de corollaire, on peut dire que ce que cette ordonnance a permis de faire, nous permet aujourd'hui progressivement d'améliorer la situation. Voilà !

**La Présidente**

Merci au gouvernement.

Ainsi, le débat général s'achève. On va passer à l'adoption article par article.

**Les visas.**

Contre : 00  
 Abstention : 00  
 Pour : 79 voix  
 Adopté.

**Articler 1.**

Contre : 00  
 Abstention : 00

Pour : 79 voix.  
Adopté.

### **Article 2.**

Contre : 00  
Abstention : 00  
Pour : 79 voix.  
Adopté.

### **Le projet de loi dans son entièreté est mis aux voix.**

Contre : 00  
Abstention : 00  
Pour : 79  
Adopté par 79 voix.

Ainsi, le projet de loi vient d'être adopté et nous passons à l'examen du dossier n°40, si je ne me trompe pas. Je passe la parole à la commission. Il est déjà en place, messieurs les représentants de la commission, vous avez la parole.

### **M. Michel BADIARA**

*Rapporteur de la CAEBE pour le dossier n°40*

Merci madame la présidente.

Rapport n°2017-036/AN/CAEBE sur le dossier n°40.

Les mercredi 10 vendredi 19 mai 2017, la Commission des affaires étrangères et des Burkinabè de l'étranger s'est réunie en séances de travail sous les présidences des députés Bindi OUOBA et Lansina GONDE à l'effet d'examiner le projet de loi portant autorisation de ratification de la convention du conseil de l'Europe sur la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique signé à Moscou le 28 octobre 2011.

Le gouvernement était représenté par monsieur Nicolas MEDA et madame Solange Rita AGNEKETOM/BOGORE. Ils étaient assistés de leurs collaborateurs et des représentants du ministère de la communication et des relations avec le Parlement.

Les travaux de la commission se sont déroulés en trois étapes :

- audition du gouvernement,
- débat général,
- examen du projet de loi article par article.

Le gouvernement a axé son exposé sur les points suivants :

- contexte et justification,
- contenu de la convention,
- appel à la ratification de la convention.

Au terme de l'exposé de Monsieur le ministre, les commissaires ont exprimé des préoccupations auxquelles le gouvernement a apporté des éléments de réponse.

Ensuite, les commissaires ont procédé à l'examen du projet de loi article par article et y ont apporté des amendements.

La commission des affaires étrangères et des burkinabè de l'étranger estime que l'adoption de ce projet de loi permettra au Burkina Faso, dans le cadre de la coopération internationale d'adopter des mesures destinées à améliorer la lutte contre les produits contrefaits au niveau national.

Par conséquent, elle recommande à la plénière l'adoption du présent projet de loi.

### **La Présidente**

Merci monsieur le député.

On va donc passer la parole aux députés pour intervention. La liste est ouverte pour les députés qui souhaitent intervenir.

Monsieur ZOUNGRANA Yahaya, (*Rires*).

Vous n'êtes pas partant cette fois-ci ? (*S'adressant au député TINDANO Moussa*)

Donc apparemment un seul intervenant.

Monsieur Yahaya ZOUNGRANA, vous avez la parole.

### **M. Yahaya ZOUNGRANA (CDP)**

Merci madame la Présidente.

Nous ratifions et ratifions mais nous constatons que particulièrement dans le domaine de la santé, cette même Europe quand elle déclare des produits pharmaceutiques dangereux pour la santé et les excluent des pharmacies, il arrive souvent que ces mêmes produits, des années plus tard, soient toujours commercialisés dans nos officines. Est-ce que le gouvernement est au courant de cela ? Même sur les réseaux sociaux, au mois de mai nous avons reçu une photo

qui donne des boîtes de produits pharmaceutiques où on demande aux lecteurs de ces réseaux sociaux de ne pas les utiliser et de faire circuler.

Même avant l'explosion des réseaux sociaux, on voyait souvent dans les journaux la publication de produits exclus en Europe et qu'on demande de ne pas consommer ici mais quand vous allez dans les pharmacies vous allez les trouver encore. Quelle est la réalité de cette situation ? D'abord, est-ce que le gouvernement est au courant ou bien c'est le public qui est manipulé ?

Voilà la question que je voudrais poser parce qu'il ne sert à rien de ratifier les conventions, que ces mêmes pays produisent des médicaments qu'ils déclarent dangereux et que nous, nous continuons à les consommer.

Merci.

### **La Présidente**

Merci monsieur le député.

Je crois que vous souhaitez savoir ce qui est fait effectivement pour la mise en œuvre des conventions ratifiées. Bon, la commission a la parole si elle souhaite intervenir.

Apparemment la commission passe la parole au gouvernement pour intervention.

Monsieur le ministre, vous avez la parole.

*(Le ministre de la Fonction publique se dirige vers le pupitre)*

Monsieur le ministre de la santé ! *(Rires de l'assistance)*

Par intérim peut-être.

### **M. Pengdwendé Clément SAWADOGO**

*Ministre de la fonction publique, du travail et de la protection sociale, représentant le ministre de la santé*

Oui, merci madame la Présidente.

En effet, je ne suis pas cité dans le rapport parce que tous les deux ministres concernés, c'est-à-dire le ministre de la santé et le ministre BOGORE sont hors du pays donc, j'assume l'intérim du ministre de la santé en tant que ministre de la protection sociale.

La question posée par l'honorable ZOUNGRANA nous conforte justement dans l'idée qu'il faut renforcer les dispositifs de contrôle et de répression d'une manière plus large, de gestion de tout ce qu'on peut appeler contrefaçon, circulation illicite de produits médicamenteux et d'autres substances.

En particulier, il nous pose la question suivante : il y a des produits qui sont dénoncés, comme étant nocifs dans les pays justement européens qui ont signé cette convention et qui continuent de circuler chez nous.

Alors si ces produits continuent de circuler chez nous, c'est que certainement il y a un problème de communication, de relation ou de dispositifs de répression, qui, si justement ils ne sont pas bien articulés et bien huilés, ne nous permettent pas d'arrêter immédiatement le produit. Dans ce cas, ce n'est pas forcément de la contrefaçon ; c'est-à-dire que ce sont des produits qui étaient tout à fait normaux considérés comme efficaces pour soigner un mal, une maladie et qui, a un moment donné à la faveur d'expérimentation ou de nouvelles analyses, sont considérés comme inefficaces ou même comme nocifs. Voilà !

Je me rappelle qu'il y avait par exemple des molécules qu'on utilisait pour le paludisme, contre le paludisme et qui ont été déclarées inefficaces, des choses comme telle, cela arrive en effet, parce que la science en la matière aussi comme elle est très évolutive, à un moment donné on se rattrape pour dire bon, finalement l'efficacité n'est pas avérée à 100% ou qu'il y a des effets vraiment complètement aux antipodes de ce qu'on recherchait et donc la science médicale se rajuste par moment. Il faut qu'une fois que cette situation arrive, que dans nos pays nous puissions rapidement nous appuyer sur cette convention justement pour également dénoncer et mettre hors du circuit ces produits.

Or en l'absence d'un dispositif, comment vous allez reprocher à un pharmacien qui a fait sa commande normalement, qui vend ses produits normalement, qui ne sont pas les produits de contrefaçon forcément, mais vous ne pouvez donc pas prendre des mesures efficaces et immédiates.

Voilà ! C'est cela qui peut expliquer justement parce qu'en la matière, la législation est trop faible. Même par rapport aux produits qui circulent, aux médicaments de rue comme on les appelle, notre dispositif dans le droit pénal et dans les autres dispositifs sont trop faibles. Même les sanctions, sont très légères. On vous prend et vous payez juste cent mille à cinq cent mille francs ou un million d'amende et (puis bon) avec quelques mois de prison, mais avec cette convention, nous allons pouvoir marquer véritablement une avancée très nette par rapport à la manière de mettre fin à ce fléau.

D'abord parce qu'entre les pays on va mettre en place des canaux pour que l'information circule, ensuite, on a la possibilité d'arrêter tout de suite en faisant référence à la Convention et aux États parties. Donc tout État qui a signé cette Convention devrait composer dans le cadre de ce dispositif de contrôle et normalement on devrait pouvoir avancer sur ce terrain.

Voilà ! Ce que je pouvais dire. C'est vrai qu'en profane je ne peux pas aller jusqu'aux détails près, mais enfin ! C'est quand même l'idée et qui nous conforte dans la nécessité d'adopter ce projet qui va nous permettre d'appliquer les mesures qui sont proposées dans cette convention.

Je vous remercie.

### **La Présidente**

Merci Monsieur le ministre,

Je note l'engagement et la détermination du ministre, du gouvernement, à partir de l'adoption donc de cette convention, à agir pour que les contrôles et les vérifications soient effectifs et les sanctions plus efficaces.

Il y a une personne qui souhaite intervenir, on va dire qu'une deuxième liste est ouverte. Monsieur GNOUMOU, ce n'est pas usuel mais on va lui donner quand même la parole vue la rareté des intervenants ce matin, je crois qu'un député de plus ce n'est pas plus mal même si c'est après le ministre.

Oui, allez-y !

### **M. Dissan Boureima GNOUMOU (UPC)**

Merci madame la Présidente.

Je m'en excuse. Merci Monsieur le ministre pour les réponses.

J'ai une préoccupation par rapport aux produits de contrefaçon. Il arrive des fois qu'au niveau du système de contrôle, il y ait des difficultés qui ne facilitent pas la mise sur le marché de certains produits, parce qu'il y a des décisions qui sont prises à trois niveaux parfois. Nous avons au ministère de la santé, la Direction générale des pharmacies qui parfois prend des décisions pour la mise de certains produits sur le marché. Au niveau du ministère du commerce également, cela existe. Donc je me demande s'il y a vraiment une collaboration de ces structures de contrôle pour réellement éradiquer les produits de contrefaçon sur le marché burkinabè. Est-ce que la présente loi prévoit d'organiser ce système de contrôle des contrefaçons pour qu'on puisse empêcher ces produits d'être sur le marché ?

Voilà ! Merci.

### **La Présidente**

Merci monsieur le député.

On va solliciter encore une réponse du gouvernement sur cette question. On va donner le temps au ministre de la santé par intérim de se faire briffé par les techniciens.

Monsieur le ministre vous avez la parole.

### **M. Pengdwendé Clément SAWADOGO**

*Ministre de la fonction publique, du travail et de la protection sociale représentant le ministre de la santé*

Merci madame la Présidente.

L'honorable député a sans doute raison, au niveau du gouvernement nous même nous sommes rendus compte qu'il manque quelque chose qui serve de point de convergence de toutes les structures qui ont un mot à dire soit dans la commande ou la circulation, la consommation de tous ces produits. Et comme en effet, chaque ministère exerce aussi ses prérogatives ; en principe, les médicaments sont sous monopole pharmaceutique. C'est-à-dire qu'un service du ministère du commerce ne peut pas délivrer des autorisations pour commander des médicaments, cela est vraiment du domaine réservé de la pharmacie, donc du ministère de la santé.

Néanmoins, pour pouvoir maîtriser toute circulation de médicaments et justement détecter les faux médicaments, la contrefaçon et tout, nous avons pensé que pour être plus efficace, il faut créer une autorité nationale de réglementation de suivi et de contrôle de ces produits. Et cette autorité est en gestation, elle va certainement asseoir sur une même table les structures de la santé, du commerce et peut-être d'autres types de structures également qui ont un rôle quelconque ou un impact quelconque sur la matière. Cela va nous permettre d'être vraiment harmoniques au niveau de tous les services de l'État et d'éviter que des failles de réglementation, d'un côté ou d'un autre, ne profitent aux faussaires.

Voilà ce que je voudrais dire. Sinon la préoccupation, elle est très juste, on constate tous que la réalité d'aujourd'hui est celle-là et il faut travailler à l'éradiquer le plus rapidement possible.

Je vous remercie.

### **La Présidente**

Merci Monsieur le ministre.



Cela veut dire que dans quelques mois, à l'automne, enfin, à la rentrée de septembre des questions peuvent être oralement posées ou écrites au gouvernement qui va certainement vous donner la suite.

Le débat général étant épuisé, on va donc passer à l'adoption.

**Les visas :**

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 79

Donc les visas sont adoptés par 79 voix pour.

**Article 1.**

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 79

L'article 1 est adopté aussi par 79 voix.

Je vois que courageusement, il y a un député qui vient de rentrer mais, il était déjà comptabilisé ? Donc c'est toujours 79 voix pour.

*(Rires de l'assistance)*

**Article 2.**

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 79

Adopté par 79 voix.

**Le projet de loi dans son entièreté est mis aux voix.**

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 79

La loi est adoptée par 79 voix pour.

On va donc passer au dossier n°24. Je donne la parole à la commission pour nous présenter la synthèse de leur rapport.

**M. Lansina GONDE**

*Vice-président de la CAEBE*

Vous avez la parole monsieur KONE.

Allez-y directement.

### **La Présidente**

La commission ! Vous avez la parole monsieur...

### **M. Maxime KONE**

*Rapporteur CAEBE sur le dossier n°24*

Ok !

Bonjour à toutes et à tous, à chacune et à chacun.

Voilà, il me revient de vous présenter le rapport 2017-034/AN/CAEBE relatif au dossier n°24,

L'an deux mil dix-sept, le mardi 02 mai de 10 heures 40 minutes à 11 heures 44 minutes et le jeudi 18 mai de 18 heures 13 minutes à 19 heures 10 minutes, la commission des affaires étrangères et des Burkinabè de l'étranger s'est réunie en séances de travail dans sa salle de réunion sous les présidences des députés Bindi OUOBA et Lansina GONDE, respectivement Président et vice-président de ladite commission, à l'effet d'examiner le projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2016-004/PRES du 05 octobre 2016 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt n°5859-BF conclu le 07 juillet 2016 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement relatif au financement du projet de transport et de développement des infrastructures urbaines.

Le gouvernement était représenté par monsieur Eric BOUGOUMA, Ministre des infrastructures, assisté de ses collaborateurs et des représentants du ministère de la communication et des relations avec le Parlement.

L'architecture organique du travail de la commission a concerné trois points :

- audition du gouvernement,
- débat général,
- examen du projet de loi article par article.

L'audition du gouvernement a permis aux députés de saisir l'objectif du projet, les bénéficiaires, de décliner aussi les différents composants du projet, la description du projet, le coût et surtout l'impact du projet.

En ce qui concerne l'objectif, le projet vise à améliorer la mobilité et l'accès aux infrastructures dans les zones rurales et urbaines ciblées et en cas de crise ou de situation d'urgence éligible, de mettre en œuvre une riposte immédiate et efficace à ladite crise ou situation d'urgence éligible.

De manière spécifique, il s'agira :

- d'améliorer le niveau de service et de qualité des infrastructures et des équipements ;
- d'améliorer l'accès physique des populations rurales aux marchés et services sociaux de base ;
- d'améliorer les conditions de vie des populations urbaines dans les zones d'intervention ;
- de générer des revenus grâce aux emplois créés dans la mise en œuvre de la méthode HIMO aussi bien en milieu urbain que rural.

Il faut rappeler que le projet couvre l'ensemble des treize régions du Burkina Faso.

Au niveau des composantes du projet, elles sont au nombre de cinq et sont bien décrites au niveau du rapport.

Le deuxième point de l'audition du gouvernement a consisté au débat général au cours duquel les commissaires ont posé des questions au nombre de onze (11). Ces onze questions bien sûr témoignent du volume des débats et surtout de la volonté des députés à maîtriser les contours de cet engagement financier de l'Etat.

Le troisième point de l'audition du gouvernement a permis vraiment aux députés de pouvoir poser un certain nombre de questions spécifiques qui sont consignées au niveau du document.

Pour le dernier point, l'examen du projet de loi article par article, il faut dire qu'à l'issue du débat général, les commissaires ont procédé à l'examen du projet de loi article par article et y ont apporté quelques amendements.

La Commission des affaires étrangères et des Burkinabè de l'étranger est convaincue que la ratification de cette ordonnance permettra de mettre en œuvre le présent projet qui contribuera à une amélioration de l'accès aux services d'éducation, de santé et à une connexion internet fluide dans les zones d'action.

En outre, le projet renforcera la gouvernance dans les secteurs concernés, créera l'emploi au bénéfice d'au moins 686 300 personnes en milieu rural et urbain et réduira le temps de parcours entre Manga et Zabré de 170 minutes en 2016 à 60 minutes en 2020.

Par conséquent, la commission recommande à la séance plénière l'adoption du présent projet de loi avec les amendements faits au texte initial.

## **La Présidente**

Merci monsieur le rapporteur.

A présent le débat général est ouvert. Les députés ont la parole pour s'inscrire et intervenir dans le débat.

*(Inscription des députés sur la liste)*

Monsieur Yahaya ZOUNGRANA et monsieur Moussa TINDANO.

Nous avons une charmante dame qui va venir soutenir les deux intervenants, je m'en félicite.

Est-ce qu'il y a quelqu'un d'autre ? Oui, ah tient ! C'est SAKANDE.

Je crois que nous avons cinq personnes.

Alors on dit que ce sont les dames d'abord.

Madame COMPAORE Rose Marie

## **Mme Rose Marie COMPAORE/KOMDITANDE (UPC)**

Merci madame la Présidente.

J'ai lu dans le débat général, des questions et des réponses au gouvernement, qui disent entre autres que : « le gouvernement est à l'étape de la sélection des entreprises pour les travaux et la fin des travaux est espérée pour 2020. »

Ma question est de savoir à quand le début effectif des travaux concernant essentiellement la route Manga-Zabré ?

Merci.

## **La Présidente**

Merci madame la député.

Monsieur TINDANO, vous avez la parole.

## **M. Moussa TINDANO (UPC)**

Merci madame la Présidente.

On note, à lire les composantes du projet, que c'est un projet d'envergure et s'il est bien exécuté, en tout cas, l'impact attendu est significatif pour notre

pays. Mais il faut quand même qu'on nous précise davantage par rapport aux emplois.

J'aimerais avoir des informations sur les emplois à créer, parce que j'ai vu 686 000, je ne sais pas si c'est exact. Si ce n'est pas exact on aimerait avoir le chiffre exact pour bien suivre, puisque la création de ces emplois a un impact sur la réduction de la pauvreté. Donc, ce sont des éléments importants qu'on aimerait en tout cas avoir pour pouvoir suivre l'exécution de ce projet.

Le deuxième élément, c'est à la page 4. Au niveau de la composante A, il y a la construction de 100 ouvrages de franchissements en maçonneries, de moellons dans cinq régions. J'aimerais connaître les cinq régions concernées par ces 100 ouvrages.

Ensuite, il y a, à la page 9, mais c'est surtout à la commission que cela concerne, où on parle de ministre. Je pense qu'il faut parler de gouvernement. A La question 9 : « dans le cadre de ce projet le ministre peut-il informer... ». Il faut parler de gouvernement parce que le ministre est là mais il représente le gouvernement.

Enfin, des questions d'ordre local ne manquent pas quand nous avons le ministre des infrastructures mais sans même citer, je pense que peut-être le ministre connaît déjà les préoccupations de l'honorable TINDANO.

Merci bien madame la Présidente.

### **La Présidente**

Merci honorable député.

Je passe la parole au député GNOUMOU.

### **M. Dissan Boureima GNOUMOU (UPC)**

Merci bien madame la Présidente.

Alors ma première question est en rapport avec les cinq régions où il doit y avoir la réalisation d'infrastructures, qu'est-ce qui a modulé le choix de ces cinq régions sur les treize ?

Deuxièmement, il est de coutume quand on parle de projet d'investissement en milieu urbain, les gens ne voient que Ouagadougou et Bobo-Dioulasso. Qu'en est-il des autres villes ?

Je vais poser la question plus précisément. Depuis beaucoup d'années, il y a des études qui ont été menées pour le bitumage des voies dans certaines villes comme chez moi à Houndé mais jusqu'à présent, il n'y a pas de prémices en tout cas de réalisation de ce bitumage. Personnellement, j'ai le projet sous la main mais jusqu'à présent il n'y a rien. Qu'en est-il de la date de réalisation de ces projets, parce que cela permet énormément de soulager beaucoup les populations en matière d'assainissement au niveau de ces villes.

Ma troisième préoccupation concerne HIMO. Il y a des villes qui ont bénéficié de HIMO et dans la deuxième phase, nous n'avons rien compris. Avant, c'était le ministère des infrastructures qui nous envoyait HIMO, entre temps on voit que c'est le ministère de la jeunesse qui nous envoie HIMO et en nombre réduit. Dans ma commune, nous avons eu 100 mais dans la seconde phase on nous parle de 50, et jusqu'à présent nous n'avons rien vu qui nous permette de mettre en œuvre le travail. Je voudrais savoir ce qu'il en est réellement.

Dernière préoccupation, il était annoncé qu'il y a des milliards qui sont mis à la disposition du travail HIMO ; mais finalement nous ne voyons rien venir. Est-ce que c'est vrai, est-ce que cela a été retardé ? Parce que nous avons reçu l'information de la DAAF du ministère des infrastructures, qu'il y avait de l'argent qui était disponible pour renforcer le travail HIMO.

Merci.

### **La Présidente**

Merci monsieur le député.  
Monsieur Yahaya ZOUNGRANA.

### **M. Yahaya ZOUNGRANA (CDP)**

Merci madame la Présidente.

Monsieur le ministre peut-il nous dire que l'adoption de cette loi va enfin permettre aux travaux dont lesancements ont été faits en 2016 de démarrer ? Sinon, quand est-ce que ces travaux vont-t-ils réellement démarrer ? Les populations attendent.

Il y a un volet zone rurale dans cette proposition et cela me fait penser qu'en 2016, vous avez procédé au lancement de l'aménagement des pistes rurales avec une enveloppe, si ma mémoire est bonne, de trente-quatre milliards de francs CFA.

Monsieur le ministre, quand nous les députés nous parcourons les campagnes pour nos campagnes électorales... (*Rires*)

## La Présidente

Ou tout simplement pour votre travail.

## M. Yahaya ZOUNGRANA (CDP)

Oui pour notre travail, nous constatons à certains endroits des pistes rurales en bon état, mais qui ont été réalisées pendant la période coloniale ; quelques fois même peut-être au moment des travaux forcés. Je suis sûr que nos populations, si on mettait à leur disposition directement les trente-quatre milliards avec l'encadrement qui sied et sans le fouet du colon, elles sont à même de réaliser le renforcement de nos pistes rurales et l'argent irait directement aux jeunes des villages, aux jeunes des campagnes.

Est-ce que le gouvernement ne peut pas mener une réflexion dans ce sens ? Parce que trente-quatre milliards pour une année et l'année prochaine, il faudra encore déboursier peut-être plus car les pluies auront tout emporté.

Je suis convaincu qu'avec trente-quatre milliards, avec nos mamans et nos papas qui ont encore la technologie de « zèngd-pamdé » c'est en mooré, Monsieur le ministre connaît cette technologie, j'en suis sûr.

Au niveau de nos campagnes, si on demande de libérer leur génie créateur et on leur donne le financement de trente-quatre milliards, certainement qu'avec le ministère, le ministère va prendre un peu et les entreprises qui vont les encadrer vont prendre un peu, on pourrait trouver là, un élément de développement endogène durable.

J'ai vu bien sûr de façon très intéressée qu'à Koudougou, vous avez prévu de réaliser la construction de 20 km de route bitumée à Koudougou, l'aménagement de 2,5 km de canaux d'assainissement pluvial à Koudougou, bon malheureusement... (*interrompu par des députés*) ah pardon ! Les 20 km ce n'est pas pour chaque ville ? Ah ! Mon enthousiasme a baissé alors. C'est Koudougou, Ouahigouya-Tenkodogo, donc c'est 5 km. Bon, Monsieur le ministre, vraiment, c'est bon, dans ce cas, mon enthousiasme va baisser, je trouve que c'est faible et la question subséquente, quand est-ce que cela va commencer ? (*Rires*)

Voilà Monsieur le ministre.

Merci.

## La Présidente

Merci député Yahaya.

Je passe la parole avec beaucoup de courage au député SAKANDE.

*-Rires de l'assistance-*

**M. Bala Alassane SAKANDE (MPP)**

Je n'irais pas dans le même sens que mon ami Yahaya qui réclame le « zèngd-pamde ». Par contre, je vais demander qu'il y ait des bulldozer pour ouvrir des voies, parce qu'il faut évoluer aussi avec la technologie. Ce n'est pas pour rien qu'aujourd'hui on a laissé la machine à écrire manuel pour passer à l'ordinateur pour lui qui vend des ordinateurs.

Ainsi dit, comme nous sommes dans les différents aménagements, je voudrais poser la question en ce qui concerne la bretelle route du Ghana-Béré-Bindé, parce que c'est une voie aussi qui dessert un certain nombre de départements et de communes à ce niveau et qui est aussi un raccourci pour rejoindre la nouvelle voie qui ira vers Tenkodogo.

Par ailleurs, depuis 2013, si je ne m'abuse, il y a un pont qui a cédé au niveau du village de Béré. Je voudrais demander la situation actuelle parce qu'il y a eu des cris de cœur des populations, je crois qu'en son temps des autorités y sont passées, des promesses ont été faites et je voudrais savoir à ce jour, si quelque chose est fait pour le pont de Béré, parce qu'en hivernage, c'est pratiquement impraticable. Si ce n'est pas fait, est-ce que c'est un projet qui se trouve être dans le starting block ?

Merci.

**La Présidente**

Merci monsieur le député.

Je vais prendre la parole moi-même.

Monsieur le ministre, comme vous voyez, les infrastructures intéressent beaucoup les députés. Je crois que c'est un élément fondamental de notre développement mais vraiment quand vous êtes en campagne, vous n'avez pas le sentiment que quelque chose est fait.

J'ai parcouru quelques routes, enfin, quelques villages au niveau du Ziro, c'est terrible. Une fois que vous quittez le goudron qui va sur Pô, le Ghana, etc. et que vous allez à l'intérieur, il n'y a pratiquement pas de route. Pourtant on nous parle de pistes rurales, etc. alors que tout le monde sait que la zone Léo-Sapouy, etc. est une zone agropastorale très importante. Alors, s'il n'y a pas de route, je ne sais pas comment est-ce qu'on peut faire. Je peux même vous inviter à y faire un tour pour voir la réalité.



Je profite aussi pour vous remercier parce que je vois qu'on a enfin commencé les travaux de bitumage de la route Wemba-Poko qui passe devant chez moi. Je voudrais donc vous féliciter pour cela et vous dire de ne pas oublier d'y mettre aussi les lampadaires, vu que mon humble personne et les populations de Wemtenga, très dynamiques par ailleurs, savent qu'au niveau de cette zone il y a une école, il y a même un commissariat, etc.

Mais les pistes rurales, c'est vraiment très important.

Pourquoi n'essayez-vous pas d'intégrer les pavés parce je crois qu'il y a des petites unités qui font les pavés, le « zêngd-pamdé », je ne connais pas cela, mais je me dis qu'au moins les pavés, « zêngd-pamdé » là où il y en a, mais les pavés peuvent donner de l'emploi car ce sont nos entreprises qui les fabriquent et je pense qu'avec l'apport et le concours des populations, avec effectivement les trente combien de milliards, on peut vraiment désenclaver beaucoup d'endroits.

Si vous allez en occident, vous savez que beaucoup de routes qui ont été pavées depuis sont encore fonctionnelles parce que le goudron apparemment ne tient pas longtemps, mais les pavés peuvent résister longtemps. Même dans les six mètres ! Pourquoi vous n'encouragez pas cela ?

Je vous remercie Monsieur le ministre, on va vous écouter avec beaucoup d'attention parce que votre ministère est vraiment la clé de voûte de la problématique du développement et on est très pressé de vous entendre. A moins que la commission ait des... oui monsieur le Président !

**M. Lansina GONDE**

*Vice-président de la CAEBE*

Il y a une question qui a été en tout cas posée à la commission et le porteur de la question est à côté et c'est l'honorable KONE qui va essayer donc de s'expliquer.

**La Présidente**

Ah d'accord !

Ok.

**M. Maxime KONE**

*Rapporteur CAEBE sur le dossier n°24*

C'est une préoccupation du député TINDANO qui dit qu'il faut qu'on mette le gouvernement à la place de ministre.

Mais dans le document, vous avez dû remarquer qu'à l'introduction, on dit que le gouvernement est représenté par le ministre. Donc je ne vois pas pourquoi en l'espèce on va dire « le gouvernement » alors que nous nous sommes adressés au ministre concerné. C'est pour dire que nous pensons qu'on doit adresser la question au ministre...

**La Présidente**

...qui représente le gouvernement.

**M. Maxime KONE**

*Rapporteur CAEBE sur le dossier n°24*

Qui représente le gouvernement.

**M. Moussa TINDANO (UPC)**

C'est le gouvernement.

**M. Maxime KONE**

*Rapporteur CAEBE sur le dossier n°24*

Bon, c'est un point de vue.

**La Présidente**

C'est une...

**M. Maxime KONE**

*Rapporteur CAEBE sur le dossier n°24*

Mais nous restons convaincus que la question a été posée au ministre ici. Nous avons dit à l'introduction du document que le gouvernement était représenté par le Ministre BOUGOUMA. Et donc, la question c'est...

**M. Moussa TINDANO (UPC)**

Vous aviez dit que le gouvernement est représenté.

**M. Maxime KONE**

*Rapporteur CAEBE sur le dossier n°24*

Oui !

**M. Moussa TINDANO (UPC)**

C'est une raison de plus pour mettre le gouvernement.

*(Interventions croisées)*

**M. Maxime KONE***Rapporteur CAEBE sur le dossier n°24*

C'est le représentant...

**La Présidente**

Je pense que...

**M. Maxime KONE***Rapporteur CAEBE sur le dossier n°24*

On ne va pas polémiquer sur cela.

**La Présidente**

On ne va pas polémiquer sur cette question de style, je pense personnellement que comme la mention a été faite que le ministre représente le gouvernement, on peut comprendre qu'en cette qualité, on puisse s'adresser au ministre.

Donc c'est ma position et je propose qu'on donne la parole au gouvernement pour qu'il puisse répondre...

**M. Lansina GONDE***Vice-président de la CAEBE*

Madame la Présidente, je ne sais pas c'est une question de...

*(Interventions croisées)*

Parce qu'ici on avait relevé une faute à la page 11 : « en outre, le projet renforcera la gouvernance dans les secteurs concernés : créera l'emploi au bénéficiaire », c'est **au bénéficiaire** je crois.

**La Présidente**

Au bénéficiaire.

**M. Lansina GONDE***Vice-président de la CAEBE*

Au lieu de bénéficiaire.

**La Présidente**

Donc veuillez corriger à la page 11.

**M. Lansina GONDE***Vice-président de la CAEBE*

Merci beaucoup madame la Présidente.

**La Présidente**

Merci à la commission.

**M. K. René LOMPO (MPP)**

On parle de « gouvernement ».

**La Présidente**

« Gouvernement ». Oui !

**M. Lansina GONDE***Vice-président de la CAEBE*

Ceci, c'est généralement les gens de l'Est ! C'est leur prononciation.

Merci.

**La Présidente**

Donc ce n'est pas le « gouvernement » c'est le gouvernement.

**M. Lansina GONDE***Vice-président de la CAEBE*

Merci.

**La Présidente**

Donc Monsieur le ministre, vous avez la parole. (*Brouhaha dans la salle*)

Avec cela, vous tenez la clé de votre reconduction ou pas. Les routes, c'est important. (*Rires et commentaires des députés*)

Si, si la route de Soum pour aller...

**M. Bala Alassane SAKANDE (MPP)**

C'est le CDP qui nomme les gens ou bien ?

**La Présidente**

Pardon !

**M. Bala Alassane SAKANDE (MPP)**

Ce n'est pas le CDP qui nomme les membres du gouvernement.

**La Présidente**

Non, non je fais un petit commentaire. (*Rires de l'assistance*)

Je suis ici pour présider la séance et... oui ! Monsieur le ministre on vous écoute avec beaucoup d'intérêt.

**M. Eric W. BOUGOUMA**

*Ministre des infrastructures*

Merci madame la Présidente.

Naturellement, c'est un grand honneur pour moi d'être encore une fois devant votre auguste Assemblée, et c'est toujours avec la même détermination, à relever ce défi du désenclavement, que j'apporte les réponses aux questions qui sont chaque fois nombreuses.

A tout seigneur tout honneur, madame la Présidente, je ne savais pas que vous habitiez rue Wemba-Poko, qui va effectivement être bitumée, mais cela sera certainement la preuve que le gouvernement travaille, si devant votre porte vous avez maintenant du goudron et de l'électricité.

**La Présidente**

En fait on a rien encore ! (*Rires de l'assistance*) On a seulement...

**M. Eric W. BOUGOUMA**

*Ministre des infrastructures*

C'est vous qui l'avez dit.

**La Présidente**

Non, je vois des gens qui prennent des photos qui disent que... mais rien n'a encore commencé. (*Rires de l'assistance*)

**M. Eric W. BOUGOUMA**

*Ministre des infrastructures*

Alors je vous rassure que très bientôt cela va commencer, puisque le Conseil des ministres a adopté le rapport portant approbation du marché qui a été passé et le souci principal au niveau de cette route c'est de désengorger davantage...

## **La Présidente**

De Gaule.

### **M. Eric W. BOUGOUMA**

*Ministre des infrastructures*

L'avenue Babangida et l'avenue Charles De Gaule, puisque la rue Wemba-Poko qui commence à Charles De Gaule pour rejoindre l'avenue de la paix et également, je ne sais pas où vous habitez mais certainement après chez vous pour passer vers le cimetière de Dagnoin et rejoindre la circulaire. Donc c'est un projet très important.

Pour répondre à vos questions, madame la Présidente, je voudrais très respectueusement vous dire que quand nous, nous allons en campagne, nous n'avons pas le même sentiment que vous, parce que le projet important de réalisation de 1 000 km de pistes rurales par an est bien engagé et d'ailleurs la région dont vous parlez dans la province du Ziro notamment, il y a deux pistes qui sont en ce moment en travaux. C'est la piste Bognounou-Sapo et la piste Sapouy-Kikirisgoogo. Mais vous comprendrez très bien que 5 000 km en cinq ans, certainement qu'il y a des pistes qui seront réalisées la dernière année ; donc on ne pourra pas constater cette année que toutes les pistes du pays sont en travaux, étant entendu que nous avons 46000 km de pistes. Nous ne réaliserons que 5 000 km, c'est-à-dire plus que ce qui a été fait de 1960 à 2015.

## **La Présidente**

Enfin ! C'est vous qui le dites, ce n'est pas...

### **M. Eric W. BOUGOUMA**

*Ministre des infrastructures*

La question importante... (*Applaudissements nourris*) concernant effectivement l'innovation, parce que c'est ainsi que je comprends la question. L'innovation dans la réalisation des pistes et même dans la réalisation des voiries, est une question qui est effectivement très pertinente. L'honorable Yahaya ZOUNGRANA a parlé du zêngd-pamdé. C'est une technique traditionnelle qui a fait effectivement ses preuves, mais qui est aujourd'hui un peu rare. On le constate dans certaines cours royales, mais en matière de construction de route, c'est une technologie qui est un peu abandonnée.

Mais la question des pavés effectivement est à l'étude à notre niveau, mais sachez que les pavés quand c'est bien fait, coûtent beaucoup plus chers que le bitume. On ne parle pas des pavés qui, six mois après commencent à s'effriter. Voilà ! On ne le sait donc pas souvent.

La réflexion que nous menons aujourd'hui, nous avons d'ailleurs avec un partenaire en Malaisie, envoyé nos techniciens en Malaisie pour tirer aussi profit de l'expérience du bitume, je dirais très spécial qui permet à moindre coût, de réaliser des pistes et même de réaliser de la voirie urbaine. Des pays comme la Côte d'Ivoire l'ont expérimenté, il s'agit sans apport de granite, d'utiliser la piste telle qu'elle est avec le gravelet latéritique, donc la terre comme on dit, repandre là-dessus un liquide conçu spécialement par une technologie nouvelle et puis on a une piste stabilisée imperméable et qui permet de tenir au moins cinq ans et qui coûte beaucoup moins cher.

Nous avons d'ailleurs convenu avec notre partenaire, pour faire un projet pilote dans la ville de Ouagadougou. Nous avons d'ailleurs déjà choisi la rue à Koulouba pour voir un peu comment se comporte cette technologie. A partir de là, on pourra l'utiliser sur les différentes pistes probablement dans la mise en œuvre du programme pour les années à venir.

Je voudrais maintenant répondre à la question de l'honorable KONDITAMDE Rose Marie et rassurer ma grande sœur que les travaux démarreront en 2017 sur Manga-Zabré, très probablement au 4<sup>e</sup> trimestre. Je ne vais pas vous dire au mois d'octobre, c'est-à-dire après la saison des pluies, mais c'est pour vous dire et répondre en même temps à une question qui a été posée que nous ratifions cette loi aujourd'hui mais à partir de l'ordonnance qui avait été ratifiée en 2016, nous avons entamé la procédure de sélection de l'entreprise qui est quasiment achevée au moment où je vous parle. C'est-à-dire que les entreprises ont été choisies et nous avons soumis à la Banque mondiale pour la non objection. Dès que la Banque mondiale nous donne cette non objection, peut-être d'ici deux semaines et peut-être trois mois, dans tous les cas, dès que nous avons cette non objection, nous allons procéder à la conclusion des marchés et démarrer effectivement les travaux.

L'honorable TINDANO a posé plusieurs questions dont les emplois à créer. Je dois dire que pour un projet qui doit durer jusqu'en 2022, nous avons fait un certain nombre d'estimations. Vous savez, les emplois à créer par exemple pour 100 km de pistes à réaliser selon la méthode HIMO, nous estimons qu'on a besoin de 500 personnes par km. Comme il le dit, même dans le cadre du zêngd-pamdé, c'est une foule de gens qui effectuent ce travail. Donc, nous prenons cela en considération.

Nous prenons également en considération, le fait que c'est un projet à fort potentiel de création d'emploi, parce que dans onze régions, nous avons le volet traitement des déchets, qui va mobiliser également un nombre important de main d'œuvre ainsi que les autres composantes du projet. Bien sûr il y a d'autres pistes rurales comme on l'a indiqué, il y a des travaux de voiries, des travaux d'assainissement notamment en moellons comme vous l'avez indiqué dans les

cinq régions. Tout cela mis ensemble pour la durée du projet, c'est une estimation qui peut être dépassée mais s'il manque deux ou trois ou cent personnes, vous ne nous tiendrez pas rigueur.

Bref ! Je voudrais dire que ce projet est l'exemple même d'un projet intégré, un véritable projet de développement comme on en a rarement connu, parce que c'est un projet qui est né d'abord autour de Bagré pôle. C'est pour cette raison que la région du Centre-Sud et la région du Centre-Est, sont les premiers bénéficiaires. Mais les gouvernements qui nous ont précédés et le nôtre, intelligents que nous sommes, avons obtenu l'accord de la Banque mondiale pour étendre ce projet à d'autres régions. Sinon, au départ, le financement ne concernait que la région qui est autour du barrage de Bagré. C'est ainsi que nous avons obtenu l'adjonction du Centre-Ouest, donc Koudougou et sa région, la région de la Boucle du Mouhoun ainsi que la région du nord en mettant en avant les enjeux de désenclavement et la Banque mondiale a bien voulu accepter ; d'où notre présence ici aujourd'hui.

### **La Présidente**

Et finir en 2022 ?

### **M. Eric W. BOUGOUMA**

*Ministre des infrastructures*

Avec une possibilité de prolongement puisque nous sommes en discussion avec la Banque mondiale qui, comme vous le savez, s'est engagée à Paris à accompagner le gouvernement à hauteur de quelques huit cent millions de dollars.

L'honorable GNOUMOU a posé d'abord la question du choix des cinq régions, je viens de répondre à la question. On aurait pu n'avoir que les deux régions du Centre-sud et du Centre-est, mais compte tenu des enjeux de désenclavement, nous avons eu la possibilité d'étendre aux trois autres régions que je viens de citer et même pour une des composantes, un des volets en tout cas de l'une des composantes « traitement des déchets », l'étendre même à toutes les régions du Burkina, à l'exception de la région du centre, Ouagadougou et de la Région des Hauts-bassins (Bobo-Dioulasso) où il y a déjà des projets de traitement des déchets.

En ce qui concerne les investissements en milieu urbain, oui, il y a effectivement des études pour la réalisation de 220 km de voiries urbaines dans 40 villes du Burkina Faso. Je dois vous dire que lors de notre dernier séjour à Djeddah, nous avons soumis ce projet à la Banque islamique de développement qui est disposée à financer partiellement, parce que c'est un projet très coûteux qui vaut cent trois milliards de francs CFA et donc avec la Banque islamique de développement, nous allons solliciter d'autres bailleurs de fonds afin de compléter ce financement.



Mais il faut dire que c'est un projet qui est déjà en œuvre. Que ce soit à travers le PTDIU ou que ce soit à travers d'autres types de projets. Par exemple dans le cadre du bitumage de la route Ouahigouya-Djibo, dont vous savez que le financement est maintenant bouclé, il est prévu la réalisation des voiries à Ouahigouya et à Djibo. C'est pareil pour le bitumage de Dédougou-Tougan, il est prévu de la voirie à Dédougou et à Tougan et ainsi de suite. Donc, on peut vous citer l'ensemble des projets qui permettront de réaliser et chaque fois que nous avons la possibilité de faire une voirie dans une ville nous allons puiser dans ces études justement qui existent déjà afin de les réaliser.

Donc, si vous dites date de réalisation de ce projet, je vous réponds, il a déjà commencé et bien sûr pour atteindre l'ensemble des 40 villes qui ont été indiquées, il faudrait que nous puissions boucler les financements et nous sommes effectivement à la recherche de ces financements.

En ce qui concerne le volet HIMO, vous voulez savoir ce qu'il en est réellement. Alors, c'est vrai je dois vous dire que nous allons passer très bientôt une annonce dans la presse pour recruter 15 000 jeunes dans le cadre de ce programme. Vous avez raison quand vous dites que c'est un programme qui est porté par plusieurs départements ministériels. Nous avons à notre niveau, un projet qui s'appelle « projet travaux HIMO » qui porte un bon nombre de ce projet mais nous avons aussi tout naturellement au niveau du ministère de la jeunesse, un autre projet d'emplois jeunes, financé aussi par la Banque mondiale, mais dont la mise en œuvre est faite en synergie entre les deux départements ministériels et les communes qui sont concernées.

Donc ce n'est pas un projet qui est abandonné, c'est un projet au contraire qui se renforce, dont le nombre de jeunes est en train d'augmenter chaque année parce que l'année dernière nous étions à 9 300 jeunes ; cette année nous allons recruter 15 000 jeunes juste au niveau des infrastructures indépendamment des autres départements que vous connaissez.

L'honorable Yahaya ZOUNGRANA souhaite savoir si l'adoption de cette loi va permettre aux travaux lancés en 2016 de démarrer. C'est une question qui n'est pas liée au PTDIU, mais je voudrais vous dire que tous les travaux que nous avons lancés en 2016 au moment où je vous parle ont démarré. C'est une question effectivement qui intéresse tout le monde. Je vais vous citer tous les travaux que nous avons lancés en tout cas les plus importants :

- Dédougou-Tougan, les travaux sont en cours, c'est le 1<sup>er</sup> que nous avons lancé et nous allons d'ailleurs vous faire un compte rendu très bientôt ;
- Kongounssi-Djibo, vous avez dû le voir nous étions sur le terrain, les travaux avancent globalement de manière satisfaisante ;

- Didyr-Toma-Tougan, il y a eu effectivement un retard qu'on peut expliquer. Vous savez que l'une des entreprises qui avait été retenue au moment où on finalisait la sélection, avait perdu son Directeur général, paix à son âme, Feu Madi KANAZOE, cela a contribué à perturber un peu le démarrage effectif sur le terrain. Mais aujourd'hui, après avoir réglé la question de succession dans la famille, si vous y allez, vous saurez que les travaux ont effectivement démarré ;

Je précise que dans la construction d'une route, le démarrage effectif, ce n'est pas les machines qui versent le goudron sur la route. Il y a un ensemble de travaux avant qu'on en arrive là. J'ai l'impression que souvent...

*(Rires de l'assistance et Murmures des députés)*

### **La Présidente**

Ah enfin ! Ce sont des nuances très importantes. *(Rires de l'assistance)*

### **M. Eric W. BOUGOUMA**

*Ministre des infrastructures*

Oui, les nuances sont très importantes. Vous ne pouvez pas peindre votre maison et tôler comme on le dit vulgairement si vous n'avez pas fait des fondations, élevez des murs, fait le nécessaire. La route c'est pareil. Il faut aller chercher les emprunts, il faut faire un travail technique sur le terrain pour être sûr que même la latérite comme l'on dit que vous allez mettre, vous sachiez que c'est là où vous devrez le mettre avant qu'on arrive à finir le terrassement, avant qu'on arrive à mettre la couche de roulement. Donc c'est à la fin des travaux -pour les samos qui ne comprennent rien du tout- que vous allez pouvoir voir le goudron ; c'est-à-dire les cailloux gris, gris-là, comme les samos aiment le dire. *(Rires de l'assistance)*

Voilà !

Donc, c'est une question encore de l'honorable Yahaya ZOUNGRANA concernant la qualité des pistes qui ont été construites depuis les indépendances, voire avant. C'est pareil pour les routes bitumées. Vous le savez, à Ouagadougou ici, vous avez des rues qui ont été bitumées il y a plus de 30 ans qui tiennent mieux que des rues qui ont été bitumées il y a 05, 10 ans. Bien entendu, ce n'est pas normal, parce que la technologie évolue mais sur les raisons, on peut passer toute la journée ici sans se comprendre.

Il y a aussi au niveau des pistes, ce qu'on appelait les pistes canadiennes, qui ressemblent un peu aux macadams comme vous savez, la technique qui a été utilisée n'est plus utilisée aujourd'hui. On mettait beaucoup plus de soins sur un

certain nombre de tâches ; aujourd'hui ce n'est pas simple mais nous travaillons justement avec les nouvelles technologies à pouvoir évoluer.

D'ailleurs, je vous rappelle que l'ONG Suisse-Helvetas qui est en contrat avec le gouvernement burkinabè est en train de mettre en œuvre aujourd'hui, à l'Est du pays et au Centre-ouest, la route qui mène à Saria, vous savez que c'est une route qui est retenue pour les travaux HIMO avec l'ONG HELVETAS dans notre pays et en principe ces routes devraient être à peu près ce qu'on constatait avant.

20 km pour 04 villes, c'est-à-dire 5 km, c'est faible pour vous mais si vous prenez 05 km de route aujourd'hui à Koudougou comme on va le faire, vous verrez qu'à la fin, c'est quelque chose d'important, quelque chose de très, très important. D'ailleurs dans le projet de 220 km dans 40 villes, dans certaines villes c'est 09 km, dans d'autres c'est 5 km, quelque fois même un peu moins. Je crois que c'est bien cela.

### **La Présidente**

09 km c'est...

### **M. Eric W. BOUGOUMA**

*Ministre des infrastructures*

Pardon !

### **La Présidente**

09 km c'est à Zorgho ?

*(Rires de l'assistance)*

### **M. Eric W. BOUGOUMA**

*Ministre des infrastructures*

Si on avait seulement 1 km à Zorgho, nous serions heureux. **(Rires)**

L'honorable député SAKANDE a posé la question sur la zone de Béré, de l'ouvrage qui est effectivement endommagé. Oui, je répondrai en disant qu'il y a une mission technique sur le terrain, il est sorti ?

Ah ! Voilà, il y a une mission technique sur le terrain et ce n'est pas que Béré, ce n'est pas que cette zone, à l'Est comme quelqu'un posait la question sans la poser ! A l'Est, aussi entre Gayéri et Fada, il y a un ouvrage qui est fortement endommagé, je ne sais pas mais il y a un député qui m'a appelé, le week-end pour me dire qu'il est très content.

**M. K. René LOMPO (MPP)**

J'y étais hier.

**M. Eric W. BOUGOUMA**

*Ministre des infrastructures*

Vous y étiez hier et les entreprises y sont. Ça travaille.

**La Présidente**

Ça travaille.

**M. Eric W. BOUGOUMA**

*Ministre des infrastructures*

Donc nous travaillons pour que l'ensemble de ces préoccupations puissent recevoir en tout cas, les solutions les plus appropriées.

Je saisis cette occasion pour dire qu'avec les premières grosses pluies que nous connaissons, la situation ne va pas être simple mais au niveau du ministère des infrastructures, nous avons mobilisé tous les hauts responsables et l'ensemble des Directions régionales et les Directions provinciales pour surveiller le réseau et remonter les informations pour nous permettre de prendre les dispositions.

Voilà, madame la Présidente, si je n'ai pas oublié quelque chose. En tout cas, je reste à votre disposition pour d'éventuelles informations complémentaires.

Je vous remercie.

**La Présidente**

Merci Monsieur le ministre.

Compte tenu de l'importance du sujet, je voudrais savoir si... c'est bon ?  
C'est ok ?

Donc merci encore. On va passer à l'adoption du texte article par article.

**Les visas.**

Contre : 00

Je ne vois personne.

Abstention : 00

Personne non plus.

Pour : 79 voix

Les visas sont adoptés.

**L'article 1**

Contre : 00

Abstention : 00

Pour :

Je ne vois pas quelqu'un, c'est 79 ou 78 ?

**M. Dissan Boureima GNOUMOU**

*Huitième secrétaire parlementaire*

79.

**La Présidente**

Mais « Where is ? » (*Rires de l'assistance*)

Enfin, 79 votants.

(*Brouhaha dans la salle*)

**Article 2.**

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 79 voix

Je vois 78 mais on me dit que son fantôme se balade quelque part.

(*Rires de l'assistance*)

Donc, on va passer à l'adoption de la loi dans son entièreté.

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 79

**Donc la loi est adoptée par 79 voix.**

Je viens donc de clore l'ordre du jour de la séance plénière qui est épuisé. Je remercie le gouvernement à travers tous les ministres qui sont passés ce matin.

J'informe les honorables députés que la prochaine séance plénière aura lieu le mardi 23 mai 2017, donc demain à 10 heures.

Elle sera consacrée à l'examen des dossiers suivants :

- le projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2016-005/PRES du 10 octobre 2016 portant autorisation de ratification des accords

d'ISTISNA'A n°2UV-0152 avec son accord de mandat, de prêt n°UV-0153 et de services d'Ijara n°2UV-0154 avec son accord de mandat conclus le 17 mai 2016 à Jakarta en République d'Indonésie entre le Burkina Faso et la Banque islamique de développement, pour le financement du projet de développement agricole de Pensa-Liptougou ;

Pensa-Liptougou c'est où ? Barsalogo ? C'est Sanenmatenga !

- le projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2016-007/PRES du 20 décembre 2016 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt IDA 5925-BF conclu le 19 décembre 2016 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement pour le financement du deuxième crédit régional pour la facilitation du commerce et la compétitivité ;
- le projet de loi portant obligation de décoration artistique des constructions publiques et des bâtiments recevant du public au Burkina Faso ;
- la proposition de loi portant statut de la fonction publique parlementaire ;
- et la proposition de résolution portant création d'une commission d'enquête parlementaire sur la réalisation d'infrastructures publiques et l'acquisition d'équipements par les maîtrises d'ouvrages déléguées au Burkina Faso.

Je m'en vais également vous lire de la part de l'honorable député Yahaya ZOUNGRANA, une information aux membres de la Commission des affaires sociales, que leur pause-déjeuner... -tient !- est servie sur la terrasse de la cafeteria.

Bon appétit !

*(Brouhaha dans la salle)*

La séance est levée et je vous remercie. On se transporte tous là-bas.

**-Il est 12 heures 33 minutes-**

***Ainsi fait et délibéré en séance publique,  
à Ouagadougou, le 22 mai 2017.***

**Pour le Président  
de l'Assemblée nationale,  
le troisième vice-président**



**Juliette BONKOUNGOU YAMTOGO**

**Le Secrétaire de séance**



**Dissan Boureima GNOUMOU**  
*Huitième secrétaire parlementaire*